



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- La caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne représentée par le président de son conseil d'administration, Monsieur Aurélien JULIEN et par son Directeur, Monsieur Robert LIGIER, dûment autorisés à signer la présente convention,

ci-après dénommée « la caf »,

et

- La commune de Chennevières-sur-Marne représentée par son maire, M Jean-Pierre BARNAUD, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du conseil municipal,

ci-après dénommé « la commune ».

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du code de la sécurité sociale ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des caisses d'allocations familiales (caf) ;

Vu la convention d'objectifs et de gestion (cog) arrêtée entre l'Etat et la caisse nationale des allocations familiales (cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la caf du Val-de-Marne en date du : 21 novembre 2023 concernant la stratégie de déploiement des ctg ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Chennevières-sur-Marne en date du 7 décembre 2023

PREAMBULE

Les caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La Branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la Branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes.
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle.
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la convention territoriale globale (ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

- Les caractéristiques territoriales suivantes : (... Situer le territoire concerné par la ctg locale par rapport aux tendances et aux dynamiques repérées à l'échelle du département) ;

- L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles suivantes : ... (Situer le niveau de l'offre sur le territoire concerné par la ctg locale) ;
- Les territoires (bassins de vie) et les champs d'intervention prioritaires suivants : (...Situer la commune ou le territoire concerné par la ctg locale dans le classement d'ensemble) ;
- Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernent : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, l'aide à domicile des familles, la médiation familiale, la lutte contre l'exclusion, l'accompagnement des familles en difficulté, (...Préciser les thématiques à privilégier en fonction des territoires ainsi que sur le territoire concerné par la ctg locale) ;
- Les degrés d'intervention de chaque partenaire sur les champs d'intervention communs (...Préciser le niveau d'intervention des partenaires selon les champs d'intervention partagés).

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la caf du Val-de-Marne et la commune souhaitent conclure une convention territoriale globale (ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- d'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes (figurant en annexe 1 de la présente convention) ;
- de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (annexe 2) ;
- de développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la commune concernent :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes.
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle.
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNE

La commune met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent tous les champs de compétence de la commune.

ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les champs d'intervention conjoints sont :

- ✓ Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.
- ✓ Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :
 - Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
 - Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
 - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.
- ✓ Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :
 - Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité ;
 - Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne ;
- ✓ Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :
 - Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
 - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;
 - Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont : Chennevières-sur-Marne, est une ville très hétérogène, possédant un fort gradient Est/Ouest, aux regards d'analyses socio-démographiques et socio-économiques. La partie Est de la ville concerne notamment le Quartier prioritaire de la Politique de la Ville du Bois l'Abbé où les vulnérabilités sont nombreuses et qui demande une attention particulière. Cependant, la ville possède également des structures d'aide et d'accompagnement, à l'image du Centre social La Colline, dont la présence et les actions sont très appréciées. La ville possède également des structures pour la jeunesse, avec de nombreuses crèches et des possibilités d'encadrement pour les enfants et adolescents.

Les annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf du Val-de-Marne et la commune de Chennevières-sur-Marne s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'elles se sont assignées dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La ctg matérialise également l'engagement conjoint de la caf et de la collectivité de poursuivre leur appui financier aux services des familles du territoire.

A l'issue du contrat enfance et jeunesse passé avec la commune signataire, la caf du Val-de-Marne s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1¹ à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg ».

De son côté, la commune s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la caf et de la commune.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera copiloté par la caf et la commune.

Le secrétariat permanent est assuré par la commune.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité

¹ Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au délégué à la protection des données de la partie qui détient les données personnelles demandées.

Le délégué à la protection des données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le règlement général sur la protection des données (Rgpd), la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 4 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'annexe 5.

ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 1 janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2027.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification peut faire l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 - LA FIN DE LA CONVENTION

Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de six mois.

Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 - LES RECOURS

Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la caf.

ARTICLE 14 - CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Créteil, le

En deux exemplaires originaux

La caf du Val-de-Marne		La commune de Chennevières-sur-Marne
Le Directeur	Le Président	Le Maire
Robert LIGIER	Aurélien JULIEN	Jean Pierre BARNAUD



**DIAGNOSTIC RELATIF A LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE
ENTRE
LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE
ET
LA VILLE DE CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE**



La convention territoriale globale représente un engagement stratégique pluriannuel entre les collectivités territoriales et la caisse d'allocations familiales. Réunissant une connaissance partagée et une programmation concertée, cette convention, au-delà d'un cadre contractuel rénové, réaffirme l'engagement de la caisse d'allocations familiales au côté de la collectivité territoriale. Au service des allocataires et notamment des familles du territoire, ce cadrage prend en compte l'ensemble des problématiques et ressources du territoire.

Pour engager ce processus, la démarche de diagnostic partagé représente une étape incontournable et majeure. Celui-ci s'appuie d'une part sur les études réalisées à différentes échelles par la caisse d'allocations familiales et la collectivité territoriale et aussi sur l'expertise de la Caf quant aux données relatives aux allocataires et à sa connaissance de la politique familiale et sociale déclinée sur le territoire. Cette approche partagée et globale des problématiques doit permettre d'impulser un projet global de territoire.

FICHE DIAGNOSTIC 1 : DONNÉES DE CADRAGE

I – ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

① Démographie - Insee	Chennevières-sur-Marne	T11 ¹ Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Population en 2018	18 142	318 284	1 396 913
Évolution de la population entre 2014 et 2018	0,4%	2,9%	2,3%
Structure d'âge			
Moins de 18 ans	24,6%	24,5%	23,2%
De 18 à 24 ans	7,9%	8,9%	9,1%
De 25 à 39 ans	19,0%	20,8%	21,6%
De 40 à 64 ans	32,6%	31,2%	31,4%
65 ans et plus	15,9%	14,5%	14,7%
Structure familiale (en %)			
Part de familles monoparentales	15,4%	17,1%	16,7%
Part de couples avec enfant(s) à charge	43,3%	43,7%	42,9%
Part de couples sans enfant	36,8%	35,0%	36,1%
Part de personnes seules	4,4%	4,2%	4,2%
② Socio-économique	Chennevières-sur-Marne	T11 Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Données fiscales			
Revenu fiscal de référence moyen par foyer	29 831 €	28 346 €	30 476 €
Données Caf			
Revenu moyen des allocataires	2 058 €	1 969 €	2 167 €
Revenu médian des allocataires	1 340 €	1 306 €	1 252 €
Différence du revenu médian par rapport au revenu moyen	-34,9%	-33,7%	-42,2%
Part d'allocataires à bas revenus	36,2%	34,8%	34,3%
Part d'allocataires au Rsa	18,5%	17,4%	16,8%
Part d'allocataire bénéficiaire de la prime d'activité	29,6%	28,0%	26,9%
Taux d'activité féminine parmi les couples allocataires avec ou sans enfants	72,2%	71,0%	70,6%
Taux d'activité des mères monoparentales allocataires	81,6%	79,2%	79,2%
③ Public allocataire de la caf	Chennevières-sur-Marne	T11 Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Nombre d'allocataires en 2020	3 587	67 499	295 607
Évolution du nombre d'allocataires entre 2016 et 2020	15,2%	19,0%	18,1%
Nombre de personnes couvertes par au moins une prestation de la caf	9 690	173 667	735 707
Taux de couverture allocataires	53,4%	54,6%	52,7%
Part des allocataires avec enfant à charge	59,8%	55,4%	52,6%

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2016 et décembre 2020 ; Insee, BCE2016 et BCE2020, recensement de la population 01/01/2014 et 01/01/2018 ; DGFIP 2017, sur les revenus 2016.

II – PORTRAIT DU TERRITOIRE

Chennevières-sur-Marne est une commune val-de-marnaise, située à l'est du département et limitrophe des communes de Saint-Maur-des-Fossés, Champigny-sur-Marne, Le Plessis-Tréville, La Queue-en-Brie, Ormesson-sur-Marne et Sucy-en-Brie. Cette commune a intégré l'établissement

¹ Territoire 11 de la métropole du Grand Paris



public territorial (Ept)² – Grand Paris Sud Est Avenir (ou territoire 11) de la métropole du Grand Paris au 1^{er} janvier 2016 et compte plus de 18 100 habitants (recensement Insee 2018), couvrant ainsi 1,3 % de la population du Val-de-Marne et 5,7 % de celle de l'Ept 11. Cette population communale augmente de manière moins dynamique (+ 0,4 %) que celles des échelles supra (respectivement + 2,9 % pour le T11 et + 2,3 % pour l'ensemble du département) entre les recensements de 2014 et 2018.

La structure par âge de la population canavéroise se différencie de celle du département par une légère surreprésentation des 40 ans et plus (+ 1,2 point pour les 40-64 ans et + 1,1 point pour les 65 ans et plus) mais également des moins de 18 ans (+ 1,4 point). A contrario, les 25-39 ans sont sous-représentés de - 2,6 points tout comme les jeunes de 18-24 ans, même s'ils le sont dans une moindre mesure (- 1,1 point).

Les catégories constitutives de la structure familiale sont assez proches de celles de l'échelon supra, à l'exception des familles monoparentales légèrement sous-représentés (- 1,3 point) sur la commune.

Entre 2016 et 2020, le nombre d'allocataires évolue également de manière légèrement moins dynamique sur le territoire étudié (+ 15,2 %) qu'au niveau départemental (+ 18,1 %). Par ailleurs, le taux de couverture de la population allocataire canavéroise (53,4 %) est très légèrement supérieure voire du même ordre rapporté à celui de l'ensemble du Val-de-Marne (52,7 %) - (cf. figure 1). En revanche, la part des familles allocataires (59,8 %) est surreprésentée de + 7,1 points à Chennevières-sur-Marne.

Figure 1. Taux de couverture et allocataires avec enfant à charge à Chennevières-sur-Marne, sur le T11 et dans l'ensemble du département



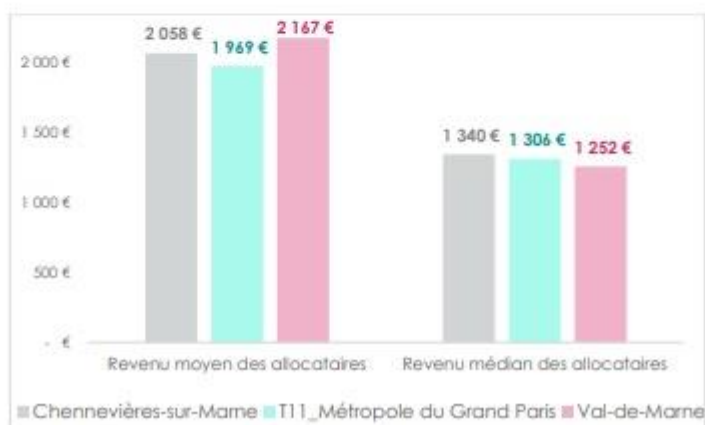
Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2020 ; Insee, BCE2020, recensement de la population au 01/01/2018

Concernant le revenu fiscal de référence, celui de la commune apparaît légèrement inférieur à celui du département (soit - 650 € par foyer fiscal) et supérieur à celui de l'Ept (+ 1500 €). Ces données sont partiellement confortées par les données de la caf à n+2. En effet, si le revenu moyen

² La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 prévoit la création de nouvelles structures administratives regroupant les communes, membres de la métropole, constituées d'ensembles de plus de 300 000 habitants, et dotées de nombreuses compétences, les établissements publics territoriaux (Ept). Les communes de l'Ept 11 : Alfortville, Boissy-Saint-Léger, Bonneuil-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Créteil, Limeil-Brévannes, Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Noisieu, Osmesson-sur-Marne, Périgny, Le Plessis-Trévise, La Queue-en-Brie, Santeny, Sucy-en-Brie et Villecresnes.

par allocataire est inférieur de – 100 € à Chennevières-sur-Marne, le revenu médian³, après atténuation de l'impact des revenus extrêmes, est quant à lui très légèrement supérieur (moins de 100 €) rapporté à l'échelon départemental - (cf. figure 2). Ce constat renvoie également à la typologie des allocataires de la commune par rapport à celle du département. En effet, l'écart entre le revenu moyen et le revenu médian des allocataires canavérois s'élève à près de –35 % contre – 42 % pour l'ensemble du Val-de-Marne. Ce résultat souligne une plus grande homogénéité de la population allocataire communale comparativement à celle de l'ensemble du département.

Figure 2. Revenus moyen et médian des allocataires sur les trois échelles territoriales



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2020

Le taux d'activité⁴ féminine parmi les couples allocataires (avec ou sans enfant) du territoire communal étudié (72,2 %) est légèrement supérieur à celui du département (70,6 %). Pour les foyers monoparentaux canavérois, cet écart de + 2,3 points est un peu plus significatif.

En revanche, les parts des allocataires à bas revenus⁵ (36,2 %), des bénéficiaires du revenu de solidarité active (18,5 %) et de ceux de la prime d'activité (29,6 %) sont supérieures de + 1,9 point, + 1,6 point et + 2,7 points à celles de l'échelon départemental - (cf. figure 3).

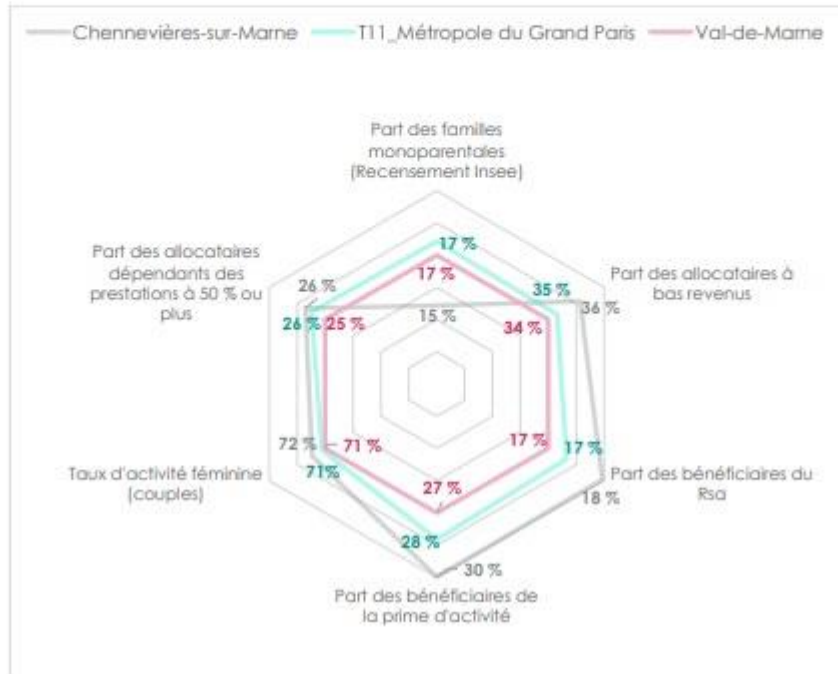
Ces données placent Chennevières-sur-Marne dans une position proche de celle du Val-de-Marne quoique pouvant présenter une légère fragilité économique de sa population allocataire.

³ Le revenu médian : valeur d'un revenu situé à mi-hauteur sur l'échelle des revenus. 50% des personnes gagnent plus et 50% des personnes gagnent moins.

⁴ Le taux d'activité inclut les actifs ayant un emploi et ceux en recherche d'emploi.

⁵ Le taux de pauvreté selon les données des Caf s'évalue sur les allocataires à bas revenus : le seuil de bas revenus est calculé par l'Insee, à hauteur de 60 % du revenu disponible médian par unité de consommation avant impôts de la population enquêtée lors de l'Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux (ERFS). Ce seuil est de 1 105 € par unité de consommation au 31 décembre 2020.

Figure 3. Les principaux critères d'une vulnérabilité économique d'un territoire en comparaison de son département



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2020 ; Insee, BCE2020, recensement de la population au 01/01/2018.

FICHE DIAGNOSTIC 2 : « PETITE ENFANCE »

OBJECTIF CAF :

« Développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficacité », ce premier objectif participe de l'axe 1 de la convention d'objectif et de gestion 2018 – 2022 de la branche Famille, acteur majeur du développement de la politique « petite enfance ».

Il s'agit ainsi de pérenniser l'offre d'accueil collectif existante et de créer de nouvelles places, notamment dans les zones prioritaires, d'améliorer l'accessibilité des modes d'accueil de tous les enfants, et de soutenir l'accueil individuel.

Cet objectif est aussi inscrit dans le schéma départemental des services aux familles, piloté par la Préfecture et coordonné par la caisse d'allocations familiales.

Il est d'ores et déjà inscrit dans le cadre du contrat enfance jeunesse signé entre les collectivités territoriales et la Caf.

I – DONNÉES DE CONTEXTE SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIOÉCONOMIQUES

Ces données sont complétées par les tableaux portant sur les équipements présents sur ce territoire et soutenus par la Caf, en référence aux annexes 1 et 2.

① Démographie - État civil et Insee	Chennevières-sur-Marne	T11_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Nombre de naissances domiciliées en 2020	236	4 556	19 553
Évolution du nombre de naissances domiciliées entre 2016 et 2020	-11,6%	-2,2%	-5,3%
Nombre de 0-2 ans révolus en 2018	646	13 082	56 304
Évolution du nombre de 0-2 ans révolus entre 2014 et 2018	-8,9%	-0,6%	-1,1%
Nombre d'enfants de 0-2 ans révolus par place en équipement d'accueil collectif	3,2	3,8	3,5
② Socio-économique - Caf	Chennevières-sur-Marne	T11_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Part des femmes actives allocataires avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus	69,9%	66,6%	66,1%
Part des familles allocataires biparentales avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus dont les deux parents travaillent	44,1%	39,6%	40,2%
③ Public allocataire de la Caf	Chennevières-sur-Marne	T11_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Part des familles allocataires ayant au moins un enfant de 0 à 2 ans révolus	27,0%	29,0%	29,5%
Part des familles monoparentales avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus	18,0%	20,0%	18,7%
Part des familles nombreuses avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus	26,5%	28,6%	26,7%
Nombre d'enfants de 0-2 ans révolus en 2020	643	11 992	50 708
Évolution du nombre d'enfants de 0-2 ans révolus entre 2016 et 2020	-10,2%	-2,3%	-3,5%
Nombre d'assistant(e)s maternel(le)s actif(ve)s au moins un mois dans l'année (Paje emploi 2020)	44	917	3 655
Évolution du nombre d'assistantes maternelles entre 2016 et 2020	-30,2%	-17,1%	-18,2%

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2016 et décembre 2020 ; BCE2016 et BCE2020, état civil décembre 2016 et décembre 2020 et recensement Insee de la population 01/01/2014 et 01/01/2018.

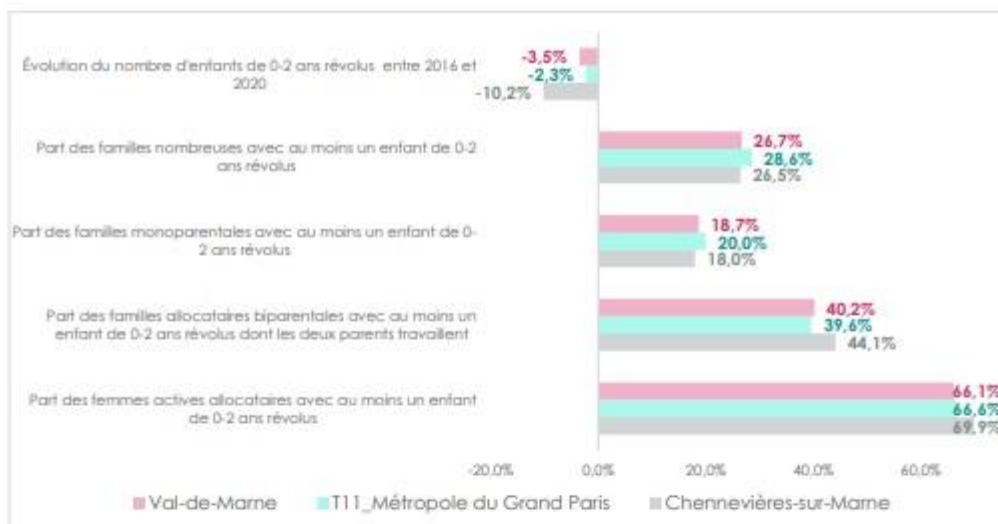


II- ELEMENTS D'ANALYSE RELATIFS A CES DONNEES

En 2020, plus de 200 naissances domiciliées⁶ ont été enregistrées à Chennevières-sur-Marne, soit une baisse de - 11,6 % depuis 2016. Cette commune apparaît donc plus de deux fois moins dynamique démographiquement que celle de l'ensemble du Val-de-Marne (- 5,3 %). Ainsi, le nombre d'enfants de 0-2 ans révolus (près de 650 en 2018) a diminué de - 8,9 % depuis 2014 sur le territoire communal, contre - 1,1 % sur le département. Cette tendance se vérifie lors de l'étude de l'évolution du nombre de jeunes enfants parmi les familles allocataires. En effet, entre 2016 et 2020, le nombre d'enfants de moins de 3 ans parmi ces familles a connu une inflexion de - 10,2 % alors que celle du niveau départemental n'est que de - 3,5 %.

Parmi les familles allocataires canavéroises, 27,0 % ont à charge au moins un enfant, de 0 à 2 ans révolus, en 2020, soit - 2,5 points comparativement au modèle val-de-marnais (29,5 %). Par ailleurs, parmi ces familles allocataires ayant au moins un enfant en bas âge à charge, le taux de familles monoparentales (18,0 %) tout comme celui des familles nombreuses (26,5 %) sont aussi sous-représentés, mais plus faiblement, respectivement de - 0,7 point et - 0,2 point - (cf. figure 4).

Figure 4. Les principales données relatives à la petite enfance de Chennevières-sur-Marne et son Ept rapportées à celles du département



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2016 et 2020

Les femmes actives⁷ parmi les familles allocataires, avec un ou plusieurs enfants de 0 à 2 ans révolus sont quant à elle surreprésentées de près de 4 points à Chennevières-sur-Marne (69,9 %) par rapport au niveau départemental (66,1 %). Ce constat est identique concernant les familles biparentales dont les deux parents travaillent (44,1 % contre 40,2 %).

En 2019, le taux de couverture, au titre de l'accueil du jeune enfant, est de 49,8 % sur la commune, soit très légèrement supérieur au niveau départemental (49,3 %). De plus, le taux de couverture au titre de l'accueil collectif par des équipements d'accueil du jeune enfant sur le territoire canavérois apparaît également légèrement plus favorable que celui de l'échelon du Val-de-

⁶ Naissance domiciliée : le lieu de naissance retenu est celui du domicile de la mère.

⁷ C'est-à-dire en emploi ou en recherche active d'un emploi.

Mame. En effet, avec 2 crèches collectives proposant 100 places d'accueil et 3 multi-accueils de 100 places, la commune offre une place d'accueil collectif pour 3,2 jeunes enfants sur son territoire contre une pour 3,5 sur l'ensemble du département - (annexe 1).

En parallèle, le taux d'évolution du nombre d'assistantes maternelles agréées, entre 2016 et 2020, régresse plus sensiblement à l'échelon communal (- 30,2 %) comparativement à celui du Val-de-Mame (- 18,2 %).

Ainsi, concernant les données relatives à la petite enfance, Chennevières-sur-Mame présente finalement des indicateurs plus favorables que ceux du département et du territoire 11 de la métropole du Grand Paris.



FICHE DIAGNOSTIC 3 : « ENFANCE – JEUNESSE »

OBJECTIFS CAF :

« Accompagner le parcours éducatif des enfants âgés de 3 à 11 ans et soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie », ces objectifs participent de l'axe 1 de la convention d'objectif et de gestion 2018 – 2022 de la branche Famille, en tant qu'acteur de l'aide aux temps libres des enfants et des jeunes, et de l'accompagnement du public jeune.

Il s'agit de poursuivre une politique d'accessibilité et de simplification en matière d'accueil de loisirs sans hébergement (Alsh), et de soutenir la diversification de l'offre de loisirs et de vacances proposée aux enfants, notamment pour les familles les plus vulnérables dans le respect de la mixité sociale et d'affirmer ainsi l'action de la Branche famille, et par ailleurs d'encourager les initiatives des adolescents et de poursuivre le développement d'actions favorisant l'autonomie des jeunes.

Ces objectifs participent aussi au déploiement du schéma départemental des services aux familles, piloté par la Préfecture et coordonné par la caisse d'allocations familiales.

Ils sont d'ores et déjà inscrits dans le cadre des contrats enfance jeunesse.

I – DONNÉES DE CONTEXTE SOCIODÉMOGRAPHIQUES ET SOCIOÉCONOMIQUES

Ces données sont complétées par les tableaux portant sur les équipements présents sur ce territoire et soutenus par la Caf, en référence aux annexes 1 et 2.

① Démographie - Insee	Chennevières-sur-Marne	T11 Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Nombre d'enfants de 3 à 5 ans révolus	762	13 310	56 844
Évolution des 3-5 ans sur 2014-2018	4,4%	1,0%	2,6%
Nombre d'enfants de 6 à 17 ans révolus	3 049	51 645	211 106
Évolution des 6-17 ans sur 2014-2018	1,2%	3,8%	2,8%
Nombre d'enfants de 18 à 24 ans révolus	1 441	28 185	126 983
Évolution des 18-24 ans sur 2014-2018	-4,7%	1,8%	1,9%
② Public allocataire de la Caf	Chennevières-sur-Marne	T11 Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Nombre d'enfants d'allocataires entre 3 et 17 ans révolus	3 387	58 714	241 700
Nombre des 3-5 ans révolus	664	12 246	50 710
Part des 3-5 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	22,4%	22,4%	20,7%
Part des 3-5 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	30,1%	31,9%	30,6%
Nombre des 6-11 ans révolus	1 387	24 634	102 553
Part des 6-11 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	27,1%	25,8%	25,3%
Part des 6-11 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	26,5%	27,6%	27,1%
Nombre des 12-15 ans révolus	907	15 298	61 950
Part des 12-15 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	32,7%	30,7%	30,6%
Part des 12-15 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	31,1%	29,4%	29,6%
Nombre des 16-17 ans révolus	429	6 536	26 487
Part des 16-17 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	32,4%	35,8%	35,6%
Part des 16-17 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	35,7%	34,4%	34,0%
Nombre d'enfants de 3 à 17 ans bénéficiaires d'Aeeh	127	2 370	8 789

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2016 et décembre 2020 ; Insee, BCE2016 et BCE2020, recensement de la population 01/01/2014 et 01/01/2018.



II- ÉLÉMENTS D'ANALYSE RELATIFS À CES DONNÉES

Selon les données Insee, entre 2014 et 2018, Chennevières-sur-Marne présente un meilleur dynamisme démographique des enfants de 3 à 5 ans (+ 4,4 %) que le département (+ 2,6 %). A contrario, les canavérois de 6 à 17 ans connaissent une hausse plus faible que celle du Val-de-Marne : + 1,2 % contre + 2,8 % les 18-24 ans subissent une inflexion de - 4,7 % contre une hausse de + 1,9 % au niveau départemental.

En 2020, les familles allocataires ont à charge près de 3 400 enfants sur le territoire communal. L'étude de ces familles montre qu'une part légèrement supérieure d'enfants canavérois vit dans une famille monoparentale rapportée à celle de l'échelon départemental (+ 1,7 point pour les 3-5 ans, + 1,8 point pour les 6-11 ans et + 2,1 points pour les 12-15 ans), exception faite pour les 16-17 ans (- 3,2 points).

En revanche, les résultats apparaissent plus contrastés concernant les enfants vivant dans des foyers à bas revenus (- 0,5 point et - 0,6 point pour les 3-5 ans et les 6-11 ans rapportés aux données départementales contre + 1,5 point pour les 12-15 ans et + 1,7 point pour les 16-17 ans) - (cf. figure 5).

Figure 5. Les enfants vivant dans une famille monoparentale ou à bas revenus en fonction de leur âge



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2020

Ces résultats confortent le constat d'un profil des familles allocataires de Chennevières-sur-Marne assez proche du modèle départemental.

FICHE DIAGNOSTIC 4 : « PARENTALITE »

OBJECTIFS CAF :

« Valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants », ces objectifs participent de l'axe 1 de la convention d'objectif et de gestion 2018 – 2022 de la branche Famille, afin de prévenir les risques pouvant peser sur les relations intrafamiliales.

Il s'agit notamment de favoriser la qualité des liens parents-enfants aux moments clés de la vie familiale.

Cet objectif est aussi inclus dans le schéma départemental des services aux familles, piloté par la Préfecture et animé par la caisse d'allocations familiales.

I – DONNÉES DE CONTEXTE SOCIODÉMOGRAPHIQUES ET SOCIOÉCONOMIQUES

Ces données sont complétées par les tableaux portant sur les équipements et services présents sur ce territoire et soutenus par la Caf, en référence aux annexes 1 et 2.

① Démographie - Insee	Chennevières-sur-Marne	T11_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Nombre de familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans	2 509	43 970	185 624
Évolution du nombre de familles avec un enfant mineur entre 2014 et 2018	1,7%	3,1%	1,6%
② Public allocataire de la Caf	Chennevières-sur-Marne	T11_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Nombre de familles allocataires en 2020	2 144	37 426	155 557
Évolution du nombre de familles allocataires entre 2016 et 2020	1,2%	4,1%	3,1%
Part des familles allocataires à bas revenus	33,2%	35,2%	34,5%
Nombre de familles allocataires monoparentales	693	12 275	49 585
Part des familles allocataires monoparentales	32,3%	32,8%	31,9%
Part des familles allocataires monoparentales à bas revenus	48,3%	48,8%	48,8%
Nombre de familles nombreuses allocataires	575	9 982	39 961
Part des familles nombreuses allocataires	26,8%	26,7%	25,7%
Part des familles nombreuses allocataires à bas revenus	37,2%	35,4%	35,4%
Nombre de séparations avec enfants à charge parmi les familles allocataires	48	626	2 677
Taux de séparation parmi les familles allocataires	2,5%	1,8%	1,9%
Nombre de bénéficiaires de l'Astr	20	357	1 374
Part des familles monoparentales bénéficiant de l'Astr	2,9%	2,9%	2,8%
Nombre de décès en 2020	10	115	415
Enfants	-	33	99
Parents	-	82	316
Ratio de décès parmi les familles allocataires	0,5%	0,3%	0,3%

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2016, décembre 2019 et décembre 2020 ; Insee, BCE2016 et BCE2020, recensement de la population 01/01/2014 et 01/01/2018.

Les locataires, résidant dans le parc privé et social, sont sous-représentés de - 2,2 points et - 2,9 points comparativement au Val-de-Marne.

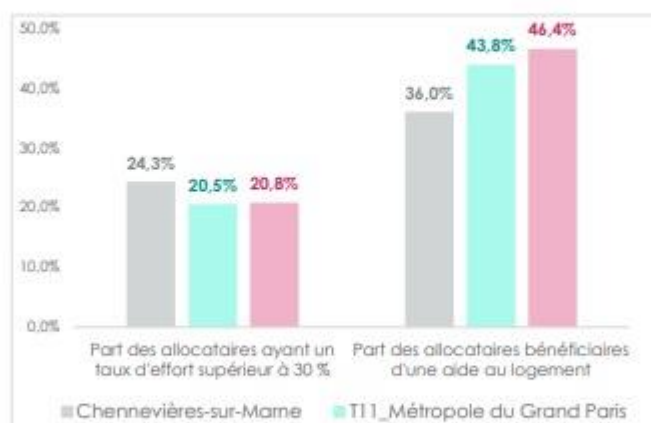
Figure 7. Occupation des résidences principales à Chennevières-sur-Marne, sur le T11 et dans le Val-de-Marne



Source : BCE2020, recensement de la population 01/01/2018

Parmi les allocataires de la commune, plus d'un tiers (36,0 %) bénéficie d'une aide au logement - (cf. figure 8), soit une représentation moindre que celle de l'ensemble du département (46,4 %). Parmi ces bénéficiaires, 55,0 % perçoivent l'aide personnalisée au logement, soit une part quasi-identique à celle du niveau départemental (54,7 %). A contrario, les bénéficiaires de l'allocation de logement familiale sont surreprésentés de près de + 7 points et ceux de l'allocation de logement sociale sont sous-représentés de plus de - 7 points. Enfin, 24,3 % des bénéficiaires d'une aide au logement, fournissent un taux d'effort⁹ supérieur à 30 % ou plus sur la commune, soit + 3,5 points comparativement au territoire départemental.

Figure 8. Les bénéficiaires d'une aide au logement



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 202

⁹ Le taux d'effort est le rapport entre la dépense en logement et le revenu des allocataires.

II- ÉLÉMENTS D'ANALYSE RELATIFS À CES DONNÉES

En 2018, l'Insee dénombre plus de 2 500 familles canavéroises avec des enfant(s) mineurs, soit une légère augmentation de + 1,7 % depuis 2014, du même ordre que celle du niveau départemental (+ 1,6 %). Concernant les familles allocataires, cette tendance s'avère un peu différente, avec certes + 1,2 % sur la commune entre 2016 et 2020, mais + 3,1 % au niveau départemental.

À l'inverse du constat *supra*, les familles allocataires à bas revenus sont légèrement sous-représentées à Chennevières-sur-Marne comparativement à l'échelon départemental (respectivement 33,2 % et 34,5 %). Par ailleurs, si les parts de familles allocataires monoparentales sont assez proches sur les deux échelons territoriaux (+ 0,4 point sur la commune pour l'ensemble d'entre elles et - 0,4 point pour les familles à bas revenus), les taux de familles nombreuses sont quant à eux légèrement supérieurs de + 1,1 point et + 1,8 point lorsque les familles allocataires sont considérées à bas revenus - (cf. figure 6). Ces derniers résultats corroborent les observations précédentes et confortent donc un constat quasi-analogue entre ce territoire communal et l'ensemble du département.

Figure 6. Part des familles monoparentales et nombreuses avec la notion de bas revenus



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2020

Enfin, un centre social agréé au titre de l'animation collective famille, un contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas) et un lieu d'accueil enfants parents (Laep) proposent une offre d'accueil parentalité aux parents et aux enfants de Chennevières-sur-Marne.

FICHE DIAGNOSTIC 5 : « LOGEMENT »

OBJECTIFS CAF :

« Soutenir les politiques du logement et participer à leur réforme », ces objectifs participent de l'axe 1 de la convention d'objectif et de gestion 2018 – 2022 de la branche Famille, en tant qu'acteur central des politiques du logement.

Il s'agit ainsi de mettre en œuvre les réformes des aides au logement, notamment au titre de l'accompagnement des allocataires et aussi de poursuivre les actions en faveur de l'inclusion sociale en matière de prévention des expulsions locatives et de lutte contre la non-décence.

I – DONNÉES DE CONTEXTE SOCIODÉMOGRAPHIQUES ET SOCIOÉCONOMIQUES

Ces données sont complétées par les tableaux portant sur les services présents sur ce territoire et soutenus par la Caf, en référence aux annexes 1 et 2.

① Démographie - Insee	Chennevières- sur-Marne	T11_Métropole du Grand Paris	Val-de- Marne
Nombre total de logements	8 163	136 177	640 016
Part de logements vacants	7,3%	4,6%	5,6%
Nombre de résidences principales	7 329	128 562	592 118
Part des résidences principales avec un statut propriétaire	53,3%	47,2%	45,0%
Part des résidences principales avec un statut de locataire dans le parc privé	19,3%	18,1%	21,4%
Part des résidences principales avec un statut de locataire dans le parc social	23,7%	29,3%	26,6%
② Socio-économique - Caf	Chennevières- sur-Marne	T11_Métropole du Grand Paris	Val-de- Marne
Part des allocataires ayant un taux d'effort supérieur à 30 %	24,3%	20,5%	20,8%
Nombre d'impayés de loyers parmi les bénéficiaires d'aides au logement	92	1 661	7 437
Part d'impayés parmi les bénéficiaires d'une aide au logement	7,1%	5,6%	5,4%
③ Public allocataire de la Caf	Chennevières- sur-Marne	T11_Métropole du Grand Paris	Val-de- Marne
Nombre d'allocataires bénéficiaires d'une aide au logement	1 290	29 562	137 300
Part des allocataires bénéficiaires d'une aide au logement ⁸	36,0%	43,8%	46,4%
dont bénéficiant de l'Apl	55,0%	61,3%	54,7%
dont bénéficiant de l'Aif	21,9%	16,2%	15,1%
dont bénéficiant de l'Als	23,0%	22,5%	30,3%

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2020 ; Insee, 2017 et BCE2020, recensement de la population 01/01/2018.

II- ÉLÉMENTS D'ANALYSE RELATIFS À CES DONNÉES

Parmi les plus de 7 300 résidences principales, situées sur le territoire canavérois, la part des propriétaires représente 53,3 %, soit une surreprésentation de + 8,4 points par rapport à celle du département (45,0%) - (cf. figure 7).

⁸ Apl : aide personnalisée au logement

Aif : allocation de logement familiale

Als : allocation de logement sociale

Les locataires, résidant dans le parc privé et social, sont sous-représentés de - 2,2 points et - 2,9 points comparativement au Val-de-Marne.

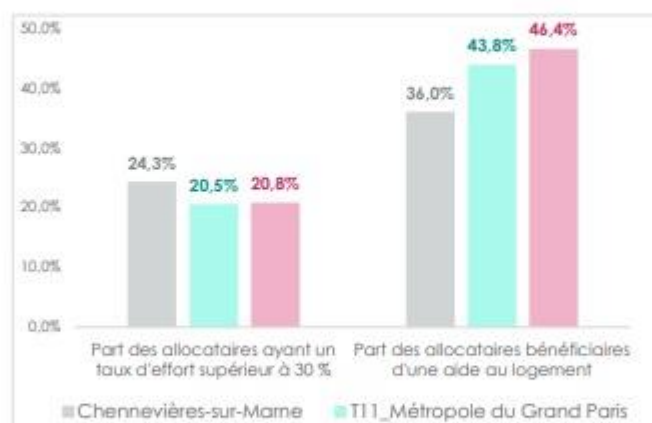
Figure 7. Occupation des résidences principales à Chennevières-sur-Marne, sur le T11 et dans le Val-de-Marne



Source : BCE2020, recensement de la population 01/01/2018

Parmi les allocataires de la commune, plus d'un tiers (36,0 %) bénéficie d'une aide au logement - (cf. figure 8), soit une représentation moindre que celle de l'ensemble du département (46,4 %). Parmi ces bénéficiaires, 55,0 % perçoivent l'aide personnalisée au logement, soit une part quasi-identique à celle du niveau départemental (54,7 %). A contrario, les bénéficiaires de l'allocation de logement familiale sont surreprésentés de près de + 7 points et ceux de l'allocation de logement sociale sont sous-représentés de plus de - 7 points. Enfin, 24,3 % des bénéficiaires d'une aide au logement, fournissent un taux d'effort⁹ supérieur à 30 % ou plus sur la commune, soit + 3,5 points comparativement au territoire départemental.

Figure 8. Les bénéficiaires d'une aide au logement



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 202

⁹ Le taux d'effort est le rapport entre la dépense en logement et le revenu des allocataires.

FICHE DIAGNOSTIC 6 : « INSERTION/ ANIMATION DE LA VIE SOCIALE ET ACCES AUX DROITS »

OBJECTIFS CAF :

« Contribuer à l'accompagnement social des familles et développer l'animation de la vie sociale dans les territoires prioritaires et développer l'accès aux droits », ces objectifs participent des axes 1 et 2 de la convention d'objectif et de gestion 2018 – 2022 de la branche Famille.

Il s'agit notamment de créer les conditions favorables à l'insertion, de cibler les interventions de travail social sur les familles vulnérables, de concourir à la cohésion des territoires les plus fragiles en y soutenant les dispositifs d'animation de la vie sociale et de développer les partenariats permettant de simplifier l'accès aux droits.

A ce titre, la Caf s'est engagée dans la définition d'un schéma directeur de l'animation de la vie sociale, d'un plan d'accueil des allocataires et a contribué au plan départemental de l'insertion.

I – DONNÉES DE CONTEXTE SOCIODÉMOGRAPHIQUES ET SOCIOÉCONOMIQUES

Ces données sont complétées par les tableaux portant sur les services présents sur ce territoire et soutenus par la Caf, en référence aux annexes 1 et 2.

① Socio-économique - Insee	Chennevières-sur-Marne	T11_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Taux d'activité des 15-24 ans	37,3%	38,2%	36,2%
Dont actifs ayant un emploi	71,7%	73,3%	74,7%
Taux de chômage des 15-24 ans	28,3%	26,7%	25,3%
Taux d'activité des 25-64 ans	84,6%	85,3%	85,5%
Dont actifs ayant un emploi	88,0%	88,6%	88,5%
Taux de chômage des 25-64 ans	12,0%	11,4%	11,5%
Part des cadres	12,0%	14,7%	18,9%
Part des professions intermédiaires	19,8%	20,6%	19,8%
Part des employés	23,6%	23,7%	21,6%
Part des ouvriers	14,1%	11,6%	10,6%
Part des artisans et commerçants	4,4%	3,9%	3,7%
Part des retraités	4,7%	4,3%	4,0%
Autres personnes sans activité professionnelle	20,1%	19,6%	20,0%
② Public allocataire de la Caf	Chennevières-sur-Marne	T11_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Bénéficiaires du Rsa	662	11 730	49 742
Nombre de personnes couvertes par le Rsa	1 216	22 560	92 802
Bénéficiaires du Rsa majoré	61	1 149	4 529
Part des familles bénéficiaires du Rsa	13,9%	15,3%	14,8%
Bénéficiaires de la prime d'activité	1 060	18 888	79 460
Nombre de personnes couvertes par la prime d'activité	2 259	40 236	166 678
Bénéficiaires de la prime d'activité majorée	66	1 077	4 115
Part des familles bénéficiaires de la prime d'activité	23,0%	23,2%	22,5%
Part des allocataires dépendants des prestations à 50 % ou plus	25,8%	25,5%	24,9%
Part des allocataires avec enfant(s) à charge dépendants des prestations à 50 % ou plus	51,1%	53,5%	50,9%
Jeunes de 16-17 ans révolus sans activité	15	290	1 242
Part d'inactifs chez les jeunes de 16-17 ans révolus	3,5%	4,4%	4,7%
Zone d'influence : nombre d'allocataires pour un centre social	3 587	6 750	7 390

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2020 ; Insee, 2017.

II- ÉLÉMENTS D'ANALYSE RELATIFS À CES DONNÉES

À Chennevières-sur-Marne, le taux de chômage des 15-24 ans (28,3 %) et celui des 25-64 ans (12,0%) sont tous les deux, plus ou moins, supérieurs à ceux de l'ensemble du Val-de-Marne (respectivement + 3,0 points et + 0,5 point). L'étude des catégories socioprofessionnelles¹⁰ apporte un éclairage complémentaire. Si le territoire communal concentre nettement moins de cadres (- 6,9 points), toutes les autres catégories sont plus ou moins surreprésentées sur ce territoire (+ 3,5 points pour les ouvriers, + 2,0 points pour les employés, + 0,7 point pour les artisans/commerçants et pour les retraités)

Par ailleurs, si les familles bénéficiaires du revenu de solidarité active (Rsa) sont légèrement sous-représentées sur l'échelon communal (- 1,0 point) rapporté au taux départemental, les familles bénéficiaires de la prime d'activité et celles dépendantes à 50 % ou plus des prestations sont légèrement surreprésentées (respectivement + 0,5 et + 0,2 point).

Enfin, avec un centre social implanté sur la commune, cette dernière dispose d'un meilleur taux de couverture de ces allocataires, au titre de l'animation de la vie sociale. En effet, elle dispose d'un centre social pour près de 3 600 allocataires alors que l'ensemble du Val-de-Marne dispose d'un taux de couverture inférieur, soit un centre pour près de 7 400 allocataires - (annexe 1). Un quartier prioritaire de la politique de la ville « Le Bois l'Abbé » est présent sur ce territoire, dont une partie se situe aussi sur la commune de Champigny-sur-Marne – annexe 3. Ce quartier a connu une augmentation très nette, entre 2016 et 2020, de ses taux de bénéficiaires du revenu de solidarité active et de ses allocataires dépendant des prestations à 50 % ou plus, renforçant l'écart entre les allocataires du quartier prioritaire et ceux de l'ensemble des communes dans lequel il se situe, quant à leur vulnérabilité.

En conclusion, l'étude de ces données quantitatives place les allocataires canavérois dans une position relativement proche du Val-de-Marne d'un point de vue socio-économique. La majorité des taux pouvant se rapporter à des facteurs de vulnérabilité présentent des écarts de plus ou moins un point entre les deux niveaux.

¹⁰ Selon la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles sont distingués : les cadres, les professions intermédiaires, les employés, les ouvriers, les artisans et commerçants, les retraités et les personnes sans activité professionnelle, hors retraités.

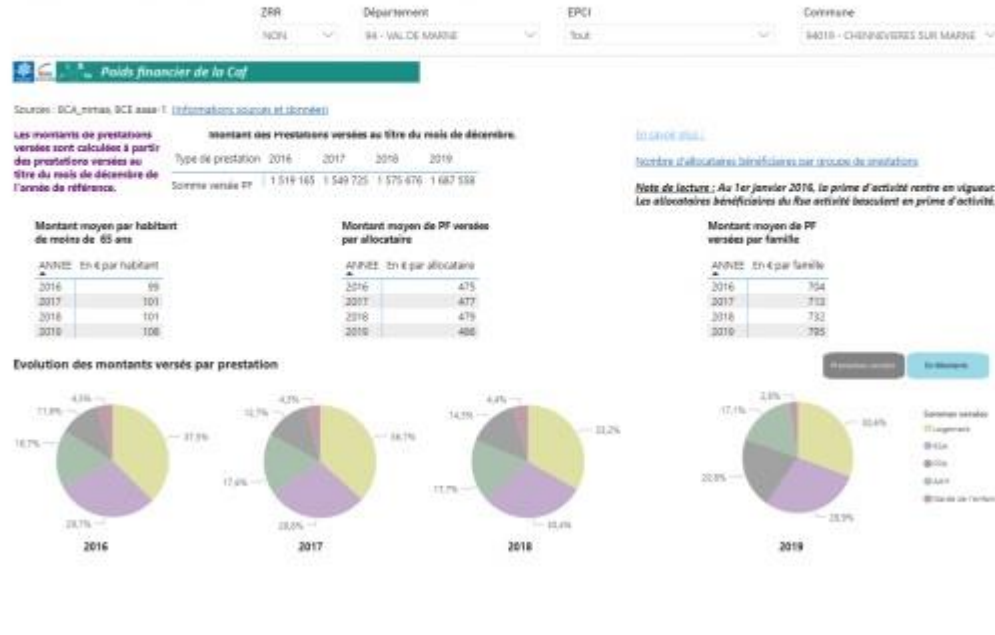
ANNEXE 1 – EQUIPEMENTS FINANCES PAR LA CAF

Petite enfance	Chennevières-sur-Marne	T11_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Crèches collectives familiales et parentales	2	44	199
Places en crèches collectives familiales et parentales	100	2 066	9 494
Assistantes maternelles en crèches familiales	20	77	284
Haltes garderies	-	2	20
Places en haltes garderies	-	28	352
Micro-crèches	-	1	4
Places en micro-crèches	-	10	40
Multi-accueils	3	40	175
Assistantes maternelles en multi-accueils	-	-	-
Places en multi-accueils	100	1 344	6 090
Jardin d'enfants	-	-	3
Places en Jardin d'enfants	-	-	155
Relais assistantes maternelles	1	12	43
Assistantes maternelles en relais assistantes maternelles	-	-	564
Enfance-Jeunesse	Chennevières-sur-Marne	T11_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Activités extrascolaires 2020	-	19	51
Foyers jeunes travailleurs 2020	-	1	4
Activités périscolaires 2020	-	19	50
Accueils adolescents 2020	1	14	33
Parentalité	Chennevières-sur-Marne	T11_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Centres sociaux d'animation collective	1	10	34
Contrats locaux d'accompagnement scolaire	1	23	56
Lieux d'accueil enfants parents	1	6	23
Médiations familiales	-	3	3
Insertion-Accès-Animation	Chennevières-sur-Marne	T11_Métropole du Grand Paris	Val-de-Marne
Animations locales	1	7	20
Centres sociaux	1	10	40

Sources : Caf- exercice 2020, Sias 2020.

ANNEXE 2 – POIDS FINANCIER DE LA CAF

Au titre des allocataires (Hors aides sociales)



Au titre des partenaires, exclusivement les prestations de service ordinaires



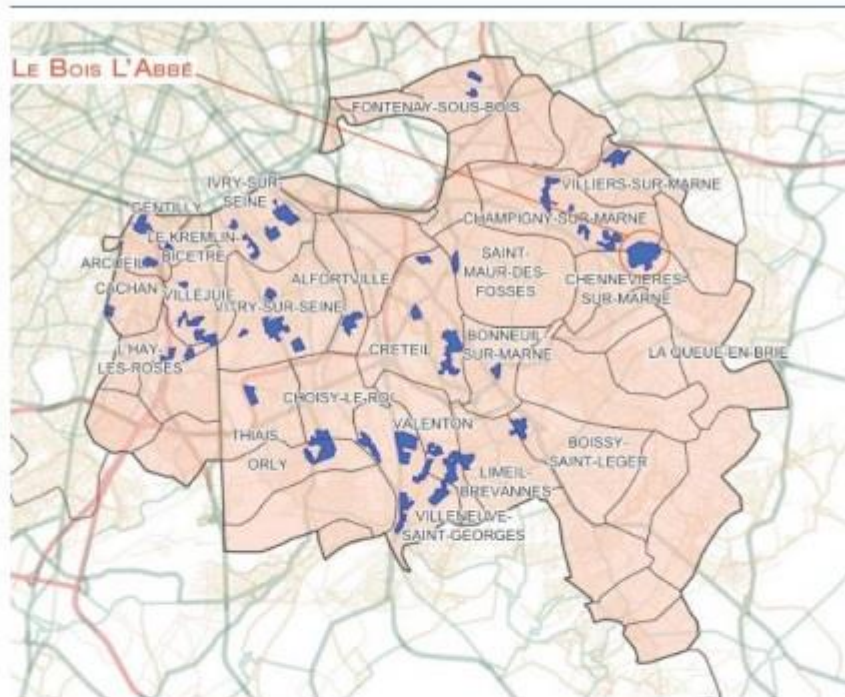
ANNEXE 3 – QUARTIER POLITIQUE DE LA VILLE

La casse d'allocation familiales du Val-de-Marne et la politique de la ville - Évolution 2016 - 2020

QP094027

LE BOIS L'ABBÉ

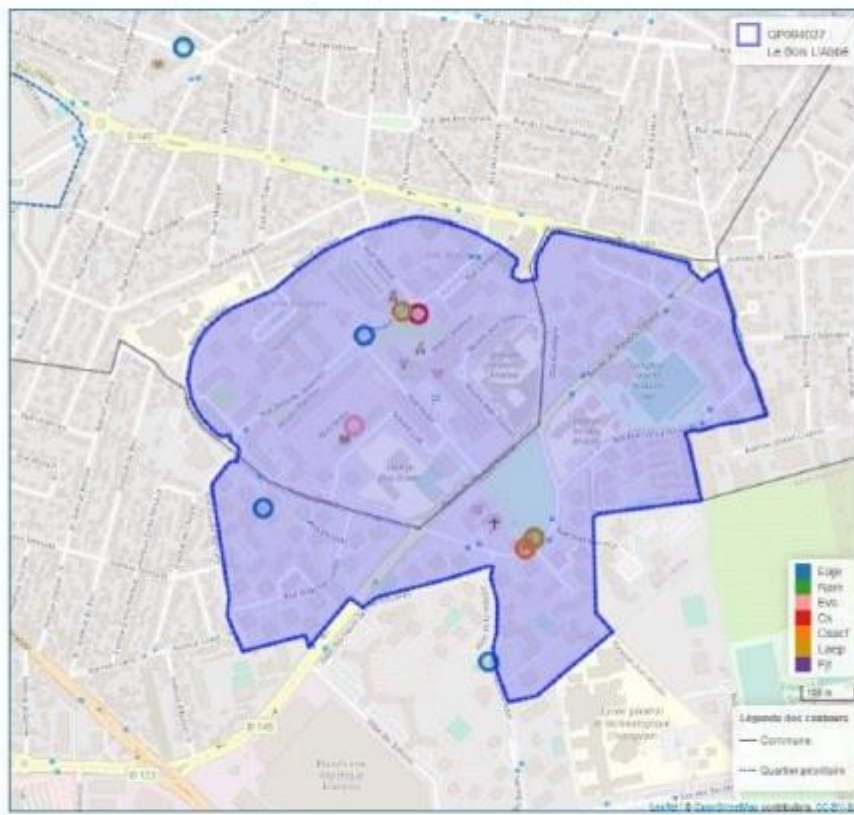
COMMUNES : CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE
CHAMPIGNY-SUR-MARNE



© Academ France - Francillemes 2008

1. LES ÉQUIPEMENTS SOCIAUX FINANCÉS PAR LA CAF

- Les structures «petite enfance» : équipements d'accueil du jeune enfant (Eaje) et relais assistants maternels (Ram)
- Les structures «animation de la vie sociale» : centres sociaux (Cs) et espaces de vie sociale (Evs)
- Les structures «parentalité» : centres sociaux proposant une animation collective famille (Csacf) et lieux d'accompagnement enfants-parents (Laep)
- Les structures «jeunesse» : foyers de jeunes travailleurs (Fjt)



© Geoportail 2.0 IGN

Source : Base de données familiales du Val-de-Marne décembre 2020

1 Localisation réalisée à partir des bases de données Onisys et Inis 2020.

2 Un risque de recouvrement d'un équipement par un autre est possible, si ceux-ci se situent à la même adresse

- Se référer à la carte interactive intégrée sur le site : www.otrad-caf-idf.fr



2. DONNÉES SOCIALES SUR LES ALLOCATAIRES

QP094027	Quartier		Évolution des effectifs (en %)	Communes		Évolution des effectifs (en %)	Département		Évolution des effectifs (en %)
	2016	2020		2016	2020		2016	2020	
Données de contexte socio-démographique									
Population Insee actives 2018 et 2019	12 009	11 914	-0,2	94 629	96 191	0,7	1 304 009	1 304 910	0,3
Allocataires	2 140	2 489	19,7	18 998	21 602	11,8	249 401	242 814	-11,4
Structure par âge des allocataires (en %)									
moins de 25 ans	4,6	5,8	25,8	5,1	5,6	46,1	5,3	11,4	44,9
de 25 à 44 ans	49,3	44,5	-9,1	50,5	53,0	4,4	50,2	52,7	12,1
de 45 à 59 ans	32,0	32,0	0,0	27,9	28,7	0,3	26,1	26,3	16,7
de 60 ans ou plus	14,0	17,7	26,4	16,5	12,7	-23,0	18,4	9,9	-23,3
Structure familiale des allocataires (en %)									
Allocataires isolés									
couple sans enfant	5,1	5,9	15,5	3,8	4,2	10,5	5,9	4,0	-21,0
familles monoparentales	23,6	22,2	-5,9	20,4	19,2	-6,0	18,1	16,9	-8,0
couple avec enfants	34,8	27,9	-19,9	42,3	36,7	-13,0	42,3	36,0	-13,0
Familles allocataires									
avec 1 enfant (en %)	30,4	30,0	-1,3	29,5	29,3	-1,0	28,8	29,5	1,9
avec 2 enfants (en %)	31,9	32,5	0,1	44,2	42,9	-3,0	40,3	40,8	1,2
avec 3 enfants ou plus (en %)	37,7	37,5	-0,3	26,3	27,8	4,9	24,7	23,8	-7,2
Écartés à usage	4 211	4 079	-3,1	24 609	24 947	1,4	209 219	209 200	0,0
de moins de 3 ans (en %)									
de 0 à 1 an (en %)	14,3	12,0	-16,0	16,6	14,7	-11,0	17,0	16,7	-0,2
de 1 à 9 ans (en %)	12,5	13,0	4,8	16,8	16,3	-3,0	16,3	15,7	-3,1
de 10 à 15 ans (en %)	10,5	10,7	0,2	10,5	11,1	5,7	10,8	11,2	3,7
de 16 à 17 ans (en %)	9,1	9,3	2,2	9,1	9,6	6,6	9,0	9,2	2,2
de 18 à 25 ans (en %)	13,9	14,9	9,4	9,2	10,3	12,3	9,4	9,2	-1,2
Population ouverte	8 607	8 762	1,9	62 149	64 216	3,3	672 797	709 962	5,8
Données de contexte socio-économique									
Difficultés d'accès au logement									
logement parc social (en %)	1 707	1 876	9,1	9 727	9 261	-4,7	117 309	109 878	-6,3
logement parc privé (en %)	10,5	10,2	-2,0	10,5	10,0	-4,8	11,2	10,3	-8,0
logement parc public (en %)	1,9	2,0	5,3	20,9	24,4	16,3	16,0	11,3	-29,4
Bénéficiaires de compléments de revenus	1 141	1 218	6,6	6 967	6 760	-2,9	68 309	67 262	-1,5
part des allocataires percevant le revenu de solidarité active (en %)									
part des allocataires percevant l'allocation adulte handicapée (en %)	3,0	3,1	3,3	7,2	7,0	-2,8	6,4	6,1	-4,7
part des allocataires percevant la prime d'activité (en %)	21,5	22,3	6,0	19,3	20,4	6,2	16,3	20,9	28,2
Allocataires sur population de référence du RMI*	2 940	3 079	5,3	17 297	19 244	10,6	220 949	240 268	8,8
dont allocataires dépendants des prestations à 50% ou plus									
- dont allocataires dépendants de 50 à 74%	23,3	23,0	-1,3	21,4	22,0	4,7	22,7	22,5	-1,4
- dont allocataires dépendants de 75 à 100%	76,7	76,6	-0,1	78,6	78,0	-0,8	77,3	77,5	0,2
Structure familiale des allocataires dépendants à 80 % ou plus									
allocataires isolés									
couple sans enfant	2,2	1,9	-14,0	2,5	2,4	-4,0	3,1	2,6	-16,1
familles monoparentales	30,3	29,7	-2,0	27,7	26,0	-6,0	24,9	23,3	-6,0
couple avec enfants	21,5	17,2	-19,7	16,2	15,3	-5,6	16,4	15,2	-7,3

* Hors étudiants et allocataires ou conjoints âgés de 65 ans ou plus

Sources : Caisse d'allocation familiale du Val-de-Marne, décembre 2018, 2020 & Insee, recensement 2019, 2018

3. SITUATION SOCIALE DU QUARTIER, ÉVOLUTION 2016 - 2020

	Population allocataire	Taux d'évolution 2016/2020
	3 480	10,5 %
	Données 2020	Evolution 2016/2020
Taux d'allocataires isolés :	44,2 %	↗
Nombre de bénéficiaires de compléments de revenus :	1 316	↗
Nombre d'allocataires dépendant des prestations à 50 % ou plus :	1 317	↗

Le quartier prioritaire de la politique de la ville « Le Bois L'Abbé », situé à la croisée des communes de Chennevières-sur-Marne et de Champigny-sur-Marne, compte 3 480 allocataires, soit une évolution de +10,5 % entre 2016 et 2020. Sa population, couverte par au moins une prestation versée par la caf (8 762 personnes), n'a en revanche que très légèrement progressé, de +1,4 % sur cette période.

Concernant la structure par âge de la population allocataire de ce quartier, la part des seniors de 60 ans ou plus a augmenté de plus de 3 points entre 2016 et 2020, accentuant l'écart avec le modèle supra (17,9 % contre 11,7 % à l'échelon des communes). S'agissant de la structure familiale, comparativement aux communes dans lesquelles se situe ce territoire prioritaire, les couples avec enfant(s) sont sous-représentés (27,8 % contre 36,7 %). De même, ce quartier s'illustre toujours par une plus large proportion de jeunes de 16 à 24 ans à charge des familles allocataires (36,1 %).

Le quartier compte 1 875 bénéficiaires d'une aide au logement représentant 53,9 % des allocataires de ce territoire, soit une évolution de +6,1 % entre 2016 et 2020. La quasi-totalité de ces allocataires réside dans le parc social (98,2 %).

Le nombre d'allocataires du quartier « Le Bois L'Abbé », percevant le revenu de solidarité active, a augmenté sur la période étudiée de +18,8 %, renforçant l'écart avec les communes dans lesquelles ce quartier se situe (37,8 % contre 27,4 %). Enfin, « Le Bois L'Abbé » connaît une progression de +6,6 % du nombre d'allocataires dépendant des prestations à 50 % ou plus, depuis 2016, représentant ainsi un taux d'allocataires dans le champ des revenus nettement supérieur au taux moyen des communes (42,8 % contre 30,7 %). ■



Diagnostic de la commune
de Chennevières-sur-Marne
dans le cadre de la contractualisation de la
Convention Territoriale Globale avec la
Caisse d'Allocations Familiales
du Val-de-Marne



Réalisé par la Direction de l'Observatoire

Mars 2023

Table des matières

Part 1. Présentation du territoire Grand Paris Sud Est Avenir, GPSEA.....	34
Part 2. Inscription de Chennevières au sein du territoire de GPSEA.....	36
Portrait territorial	36
1. Une organisation spatiale marquée	36
2. Le parc immobilier et projet NPNRU.....	39
Portrait socio-démographique	41
1. Une population vieillissante.....	41
2. ... avec une inégalité de répartition sur le territoire	42
3. ... accompagnée d'une diminution du nombre de jeunes.....	42
4. Une forte part de nouveaux habitants... ..	42
5. ...Ainsi que de personnes immigrées	43
6. Des familles avec enfants	43
7. En résumé.....	44
Portrait socio-économique	45
1. Un double constat sur les diplômés	45
2. Une surreprésentation des ouvriers et des employés	46
3. Une situation économique des ménages dans la moyenne, mais fragile	46
Focus sur l'indice de vulnérabilité sociale	49
Part 3. Les structures sociales de Chennevières-sur-Marne	51
Le Centre social La Colline	51
1. Présentation du Centre	51
2. Public du Centre social : une surreprésentation des habitants du Bois l'Abbé.....	52
3. Le plan d'action 2022-2025	53
Les services enfance et jeunesse	53
1. Le Projet Educatif du Territoire 2022-2024	53
2. Les services d'accueil	55
Conclusion	57
Annexe 1 : Documents utilisés pour le diagnostic	58
Annexe 2 : Méthodologie de l'indice de vulnérabilité sociale	59

Part 1. Présentation du territoire Grand Paris Sud Est Avenir, GPSEA.

Chennevières-Sur-Marne est une commune faisant partie du département du Val-de-Marne, et de l'Établissement Public Territorial (EPT) Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA). Cet EPT, situé au sud-est de la Métropole du Grand Paris (MGP), est le deuxième EPT le moins peuplé, et le moins dense de tout le territoire avec 321 769 habitants (figure 1). Au total, il représente 5% des habitants de la MGP. Cependant, GPSEA possède un fort dynamisme démographique, avec une augmentation du nombre d'habitants de 4% entre 2014 et 2020 (INSEE, recensements 2014-2020), contre une moyenne de 1.3% pour la MGP, ce qui le place en 5^{ème} position sur les 12 EPT.

À l'échelle intercommunale, la répartition des habitants est très variée. En effet, les communes situées au nord-est du territoire, sont les territoires les plus peuplés et les plus denses. À l'inverse, les communes de l'est et du sud-est sont les moins peuplées et les moins denses (figure 2). Ces statistiques révèlent la diversité des communes du territoire, composées à la fois de communes très urbanisées et proches de Paris, et de communes rurales, ayant une forte proportion de territoire agricole et forestier (Boissy-Saint-Léger, Marolles-en-Brie, Santeny par exemple).

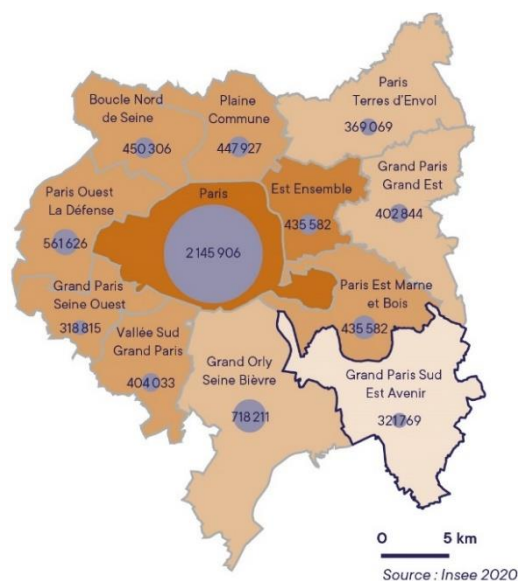


Figure 1. Densité de population de la MGP.

Auteur : Direction de l'Observatoire.

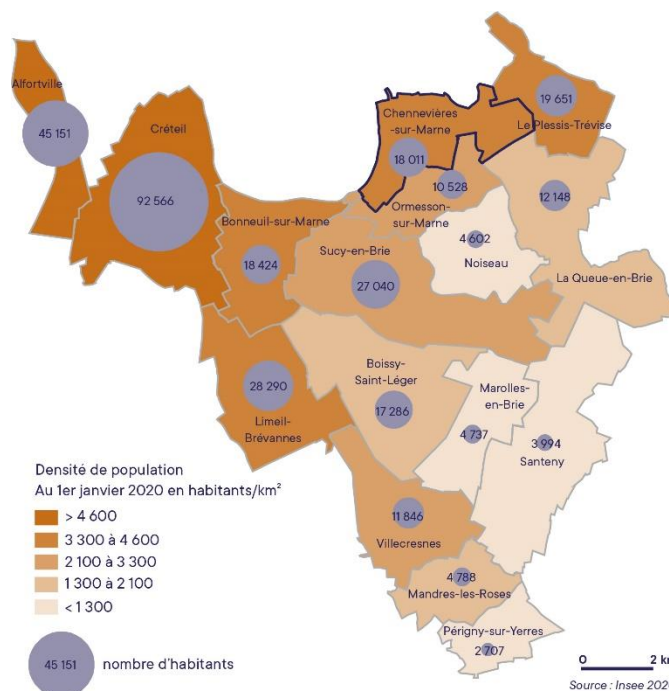


Figure 2. Densité de population de GPSEA.

Auteur : Direction de l'Observatoire

Parmi toutes les communes, Chennevières-sur-Marne, fait partie des communes les plus peuplées, avec, au 1^{er} janvier 2020, une population totale de 18 115 habitants², ce qui la place en 7^{ème} position sur les 16 communes de GPSEA. Entre 2014 et 2020, le dynamisme démographique de la commune est resté stable, subissant une légère baisse de 67 habitants (INSEE 2020).

² La population totale = la population municipale + la population comptée à part, soit dans le cas de Chennevières-sur-Marne. Source : INSEE, recensement 2020.

Part 2. Inscription de Chennevières au sein du territoire de GPSEA

La commune de Chennevières-sur-Marne se situe au nord-est de GPSEA, frontalière avec les communes du Plessis-Trévisé, de La Queue-en-Brie, d'Ormesson-sur-Marne et de Sucy-en-Brie dans le territoire de GPSEA. Cependant la commune est aussi frontalière avec Saint-Maur-des-Fossés et Champigny-sur-Marne, qui font partis de l'EPT Paris-Est-Marne et Bois. Le Quartier Prioritaire de la politique de la Ville (QPV) du Bois l'Abbé est notamment à cheval sur Chennevières et Champigny.

Portrait territorial

1. Une organisation spatiale marquée

Si la commune est plutôt éloignée des territoires les mieux desservis par les transports en commun (Alfortville, Créteil), elle se situe néanmoins à proximité du RER A, permettant d'aller vers Boissy-Saint-Léger ou Paris.

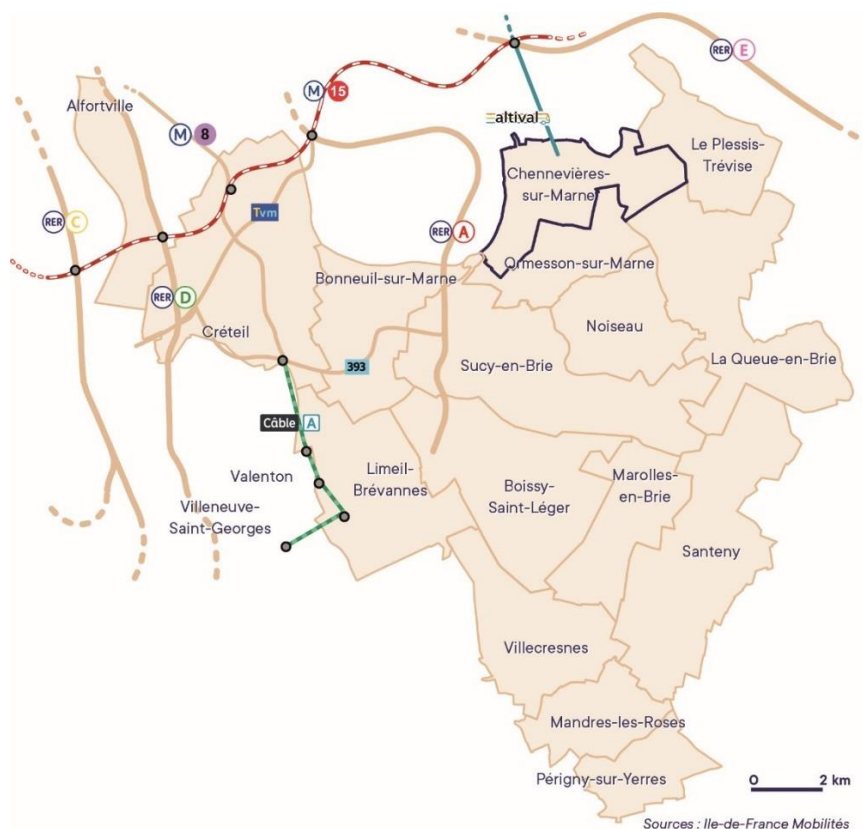


Figure 3. Principaux axes de transport présents et futurs sur le territoire de GPSEA. Auteur : Direction de l'Observatoire

Concernant les dessertes en bus, la commune est traversée par une douzaine de lignes de bus et est un territoire clé du projet Altival. Le projet Altival, porté par le département du Val-de-Marne, doit faciliter en 2025 la circulation entre Chennevières et Noisy-le-Grand (voir figure 4). Pour cela, est prévue la création d'un couloir de bus, d'aménagements pour les vélos et pour les personnes à mobilité réduite. Le projet devrait permettre notamment de relier le fort de Champigny situé sur la commune d'un côté de Chennevières-sur-Marne, à la gare de Bry-Villiers-Champigny, accueillant la future ligne de métro M15, le RER E, et le transilien P (figure 4). De plus, des extensions sont aussi prévues, afin de prolonger la ligne vers la station de RER A vers Noisy-le-Grand Mont d'Est d'un côté et vers les communes de Sucy et Bonneuil de l'autre.

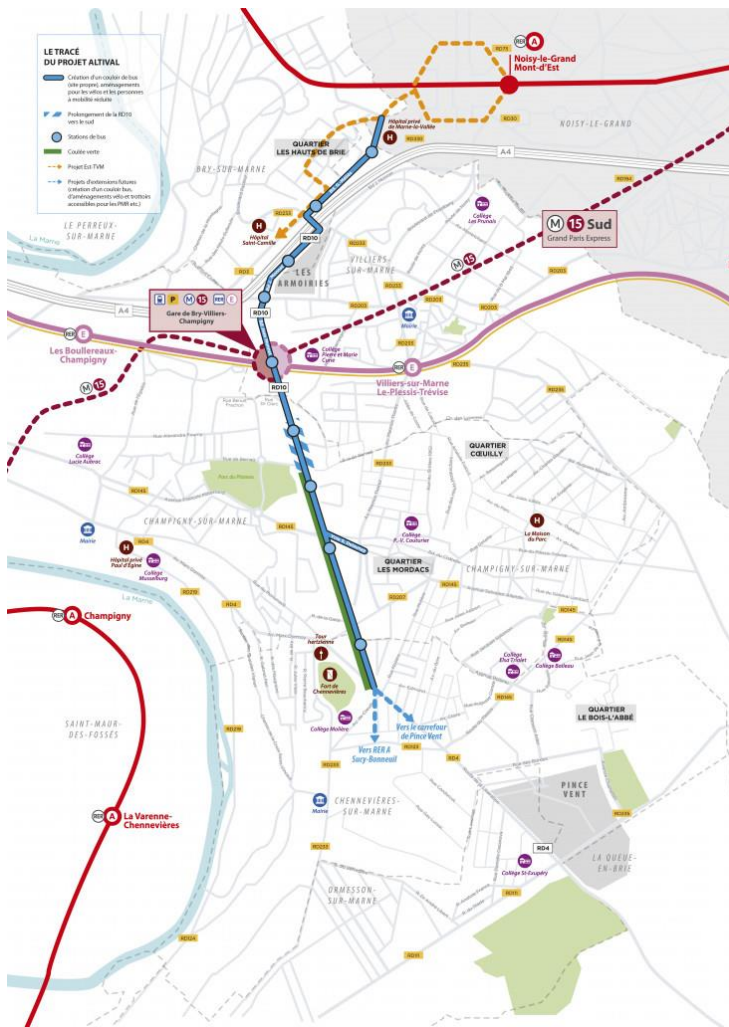


Figure 4. Tracé du projet ALTIVAL.

Auteur : Département du Val-de-Marne.

Ce projet permettra de mieux relier les habitants aux autres territoires, notamment pour le quartier du Bois l'Abbé. En effet celui-ci, bien qu'à cheval sur Chennevières-sur-Marne et Champigny-sur-Marne, est très excentré des centres-villes de chaque commune, à environ 2km de chaque (figure 5).



Figure 5. Emplacement du quartier du Bois l'Abbé

Auteur : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

Note : le tracé en pointillé VDO représente l'ex-friche qui devrait être utilisé pour le projet ALTIVAL

Le projet participerait donc à l'ouverture du quartier, via l'accès aux gares détaillées plus haut, et via les nouvelles lignes de bus mises en place.

A l'échelle de la commune, les figures 6.1 et 6.2 ci-dessous permettent un aperçu des quartiers de la ville, et des principaux points d'intérêts. **La RD4 traversant la commune de part-en-part, crée une fracture géographique au sein du territoire**, « coupant » la ville en deux. Cette séparation est autant géographique que structurelle. Les bâtiments culturels (Conservatoire, Médiathèque, Théâtre), sont par exemple tous regroupés au même endroit, à l'ouest de la ville (figure 6.2). A l'inverse, le Centre municipal La Colline, regroupant divers services municipaux dédiés à la population (service logement, emploi et insertion professionnelle, prévention santé, etc.) se situe au cœur du Bois l'Abbé.

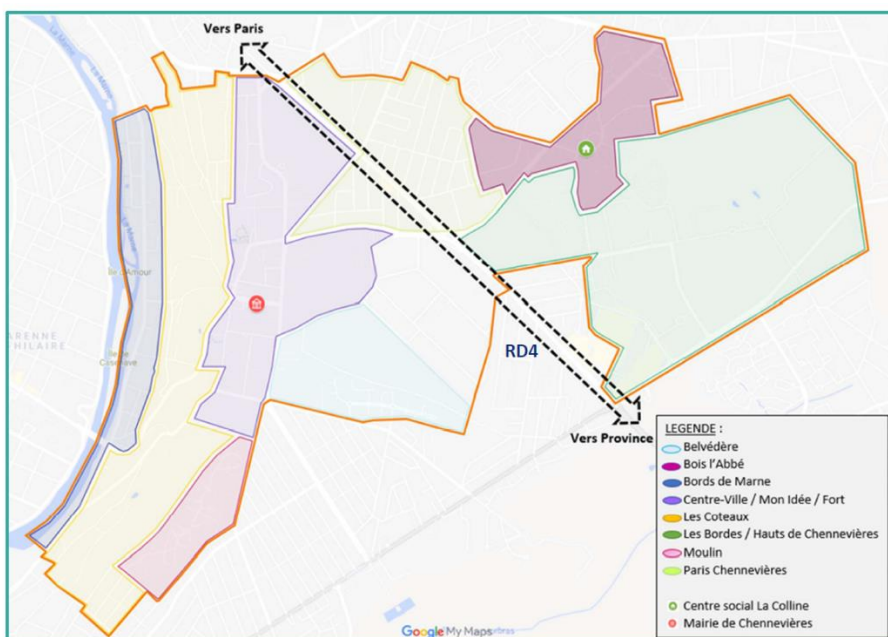


Figure 6.1. Les quartiers de Chennevières-sur-Marne

Auteur : Mairie de Chennevières-sur-Marne



Figure 6.2. L'offre d'équipements à Chennevières-sur-Marne.

Auteur : Ville de Chennevières-sur-Marne

2. Le parc immobilier et projet NPNRU

La ville de Chennevières-sur-Marne possède un tissu urbain diversifié composés d'habitats collectifs, d'habitats pavillonnaires, de grands ensembles et de zones d'activités. Concernant les occupants des résidences principales situées sur le territoire canavérois, les propriétaires sont majoritaires (représentant 53.3 % des occupants), viennent ensuite les locataires du parc social (23.7%) et enfin, les locataires du parc privé (19.3%).

La commune se caractérise par une forte concentration du parc social dans **le quartier du Bois l'Abbé, dans lequel se trouve 97% du parc de logements locatifs sociaux.**

Dans ce quartier la densité de population y est supérieure à la moyenne communale (80 habitants/ha pour 30 habitants/ha dans la commune). De plus, en raison de l'aménagement du territoire, le quartier paraît enclavé. Bien que limitrophe de plusieurs quartiers pavillonnaires, le quartier du Bois l'Abbé reste peu connecté avec ces derniers.

En tant que quartier prioritaire de la Politique de la ville, Bois l'Abbé fait actuellement l'objet d'un projet de renouvellement urbain intercommunal dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) et ce, afin d'améliorer le cadre de vie de ses habitants. Le but est notamment de mieux valoriser sa proximité avec l'espace naturel de la Plaine des Bordes (voir figure 6.2), et de mieux intégrer le quartier dans la ville.

Le projet de renouvellement urbain se découpe en 5 axes :

- **Favoriser l'intégration territoriale du quartier** : Développer les liens inter-quartier, découper les grands îlots, créer une centralité liant Bois L'Abbé à Chennevières et Bois l'Abbé à Champigny
- **Valoriser les espaces publics et l'attractivité du quartier**
- **Restructurer et diversifier le parc de logements** : Améliorer la qualité des logements sociaux, développer le parc locatif privé, utiliser les parcelles inoccupées
- **Restructurer l'offre d'équipements afin de développer l'attractivité du quartier** : reconstruire les établissements scolaires, améliorer la mixité, reconstruction / construction / amélioration des structures sportives
- **Soutenir l'activité économique et l'emploi** : Rénovation et amélioration de centres commerciaux, mise en avant du marché.

Cependant il est important de faire attention à la distinction entre le QPV du Bois l'Abbé et le quartier vécu. En effet, « le quartier vécu prend en compte les usages des habitants du quartier et permet de dépasser les effets de seuils et de frontière. Les crédits spécifiques de la Politique de la ville peuvent continuer à soutenir les services publics, les équipements publics et les opérateurs associatifs qui ne sont pas situés dans le périmètre des quartiers prioritaires dès lors que leur action bénéficie aux habitants de ce quartier. » (Circulaire du 1er Ministre, juillet 2014, dans le Contrat de Ville 2015-2020 du Haut Val-de-Marne).

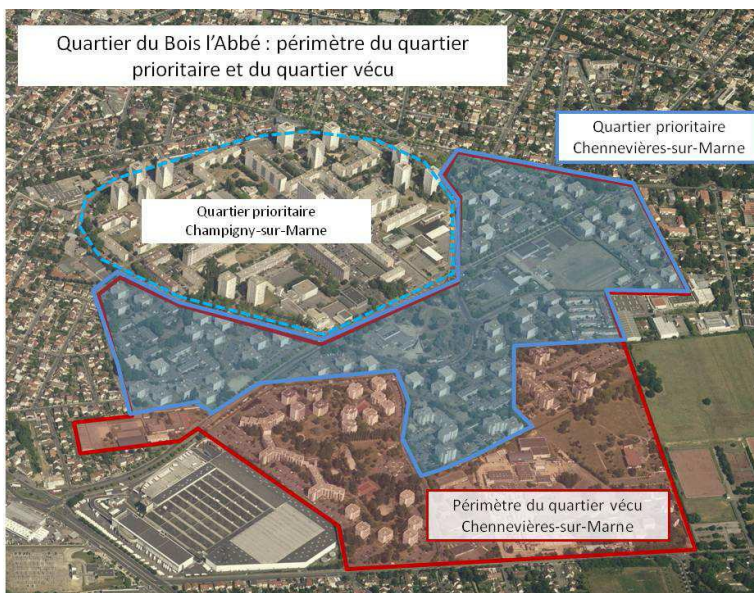


Figure 7. Le quartier vécu du Bois l'Abbé.

Source : Contrat de Ville 2015-2020 du haut Val-de-Marne

La figure 7 ci-dessus permet de réaliser que le quartier vécu intègre de nombreux équipements publics (scolaires, sportifs, etc.) qui bénéficient directement aux habitants du QPV. De plus, il permet aussi de mesurer la « double identité » du Bois l'Abbé : en termes de logement, Bois l'Abbé à Champigny possède et de grandes tours d'immeubles regroupées au même endroit, alors qu'au sein du quartier Bois l'Abbé à Chennevières ce sont davantage des petits immeubles disséminés sur l'ensemble du QPV.

Portrait socio-démographique

1. Une population vieillissante...

Comme évoqué plus haut, la commune de Chennevières-sur-Marne a connu une stagnation démographique ces dernières années, qui se caractérise notamment par **un vieillissement de la population**. En effet, sur la pyramide des âges ci-dessous, nous pouvons remarquer que le nombre d'hommes de plus de 45 ans est supérieur à la moyenne de GPSEA.

Pyramide des âges au 1er janvier 2017 (INSEE)

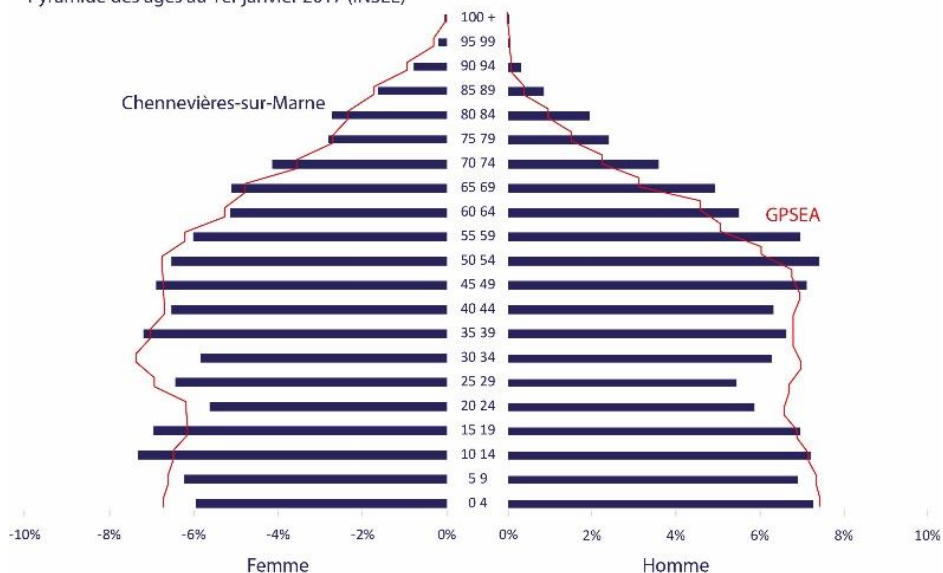
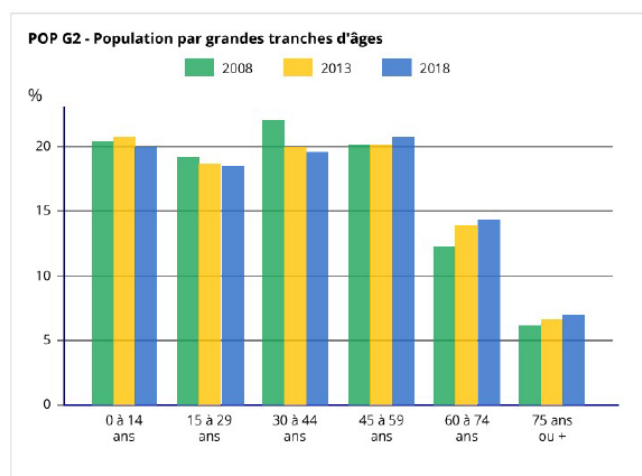


Figure 8. Pyramide des âges au 1er janvier 2017 (INSEE).

Auteur : Direction de l'Observatoire

De plus, il y a également **une sous-représentation des jeunes sur la commune**. Si les données ci-dessus sont représentatives de la population en 2017, la même tendance s'observe depuis 2008. En effet en comparant les différentes périodes de recensement de l'INSEE, on observe une baisse régulière des différentes tranches d'âges jusqu'à 44 ans, et une augmentation bien plus importante et bien plus rapide pour les tranches d'âge plus élevées, notamment la catégorie des 60-74 ans (figure 9).



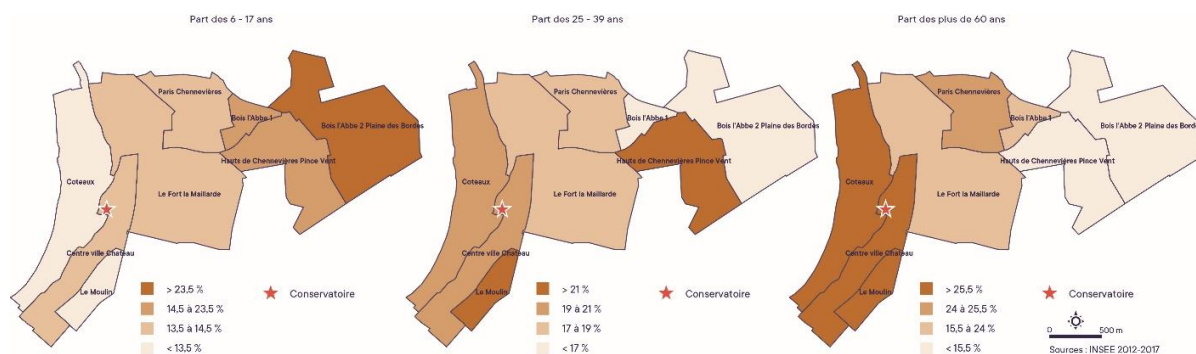
Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

Figure 9. Population par grandes tranches d'âges.

Auteur : Ville de Chennevières-sur-Marne.

2. ... avec une inégalité de répartition sur le territoire ...

Cependant, il est important de noter **l'inégale répartition de la population sur le territoire**. En effet, selon le recensement de l'INSEE 2017, il existe un gradient Ouest/Est pour la part des 6-17 ans, et à l'inverse un gradient Est/Ouest pour la part des plus de 60 ans. **Autrement dit, les jeunes sont surreprésentés dans les IRIS du Bois l'Abbé 1 et 2** avec une part des jeunes supérieure à 23.5%, IRIS qui englobent le quartier prioritaire Bois l'Abbé, ainsi que les Hauts de Chennevières Pince Vent. **A l'inverse, les personnes de plus de 60 ans sont surreprésentées sur les quartiers Coteaux / Centre-ville Château et Le Moulin**. Le quartier du Bois l'Abbé souffre également d'un déficit des 25-39 ans, avec une part inférieure à 17%.



3. ... accompagnée d'une diminution du nombre de jeunes

La population de Chennevières-sur-Marne est donc, globalement, une population vieillissante. Si la ville a un solde naturel important (236 naissances), celui-ci est pour autant en **forte baisse**, ayant diminué de -11.6% entre 2016 et 2020, alors qu'à l'échelle de GPSEA, la baisse est de -2.2% (Etat civil et INSEE 20216/2020, rapport CAF 2022).

Entre 2014-2018, la commune présente également **une forte baisse du nombre des 0-2 ans** (-8.9% contre -0.6% pour GPSEA), **une très légère hausse** des 6-17ans (+1.2% contre +3.8%), **ainsi qu'une diminution du nombre de jeunes de 18 à 24 ans** (-4.7% contre une hausse de +1.8% pour l'EPT).

Enfin, bien que la commune possède une évolution positive du nombre de familles avec un enfant de moins de 18 ans entre 2014 et 2018 (+1.7%), celle-ci reste néanmoins inférieure à celle de l'EPT (+3.1%).

4. Une forte part de nouveaux habitants...

Enfin, il est important aussi de souligner les importants mouvements de population que connaît la ville. En effet, selon le recensement 2018 de l'INSEE, si 60% des habitants sont installés depuis longtemps, **presque 1/3 des habitants résident sur la commune depuis moins de 4 ans**, et la moitié depuis moins de 10 ans (figure 11).

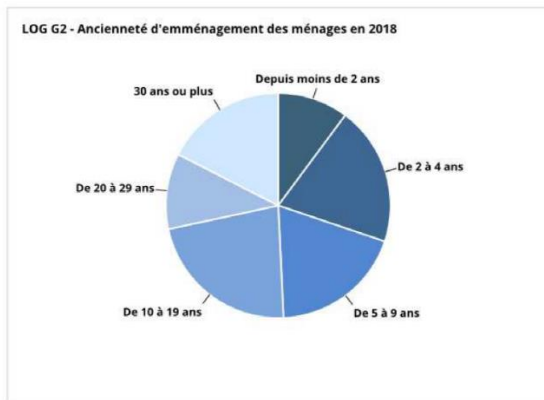


Figure 11. Ancienneté d'emménagement des ménages en 2018.

Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021.

Auteur : Ville de Chennevières-sur-Marne

5. ...Ainsi que de personnes immigrées

A l'échelle de la commune, presque 1 personne sur 4 est immigrée (22.5%, INSEE 2017). Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Ce concept diffère de celui de nationalité : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il est devenu français par acquisition. Cette proportion est néanmoins similaire à l'échelle de la Métropole du Grand Paris, et légèrement supérieure au Val-de-Marne et GPSEA (21.1 et 21.3 %).

Comme pour les tranches d'âges, la répartition est très inégale sur le territoire. **En effet, dans les quartiers du Bois l'Abbé plus d'une personne sur trois est immigrée, alors dans les quartiers Coteaux et Moulin c'est moins d'une personne sur 7** (figure 12)

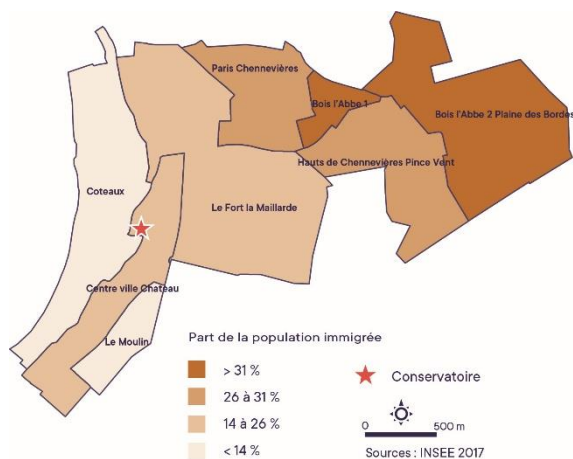


Figure 12. Répartition de la population immigrée.

Auteur : Direction de l'Observatoire

6. Des familles avec enfants

Concernant la composition des ménages de Chennevières-sur-Marne, le recensement 2017 de l'INSEE indique que les répartitions sont équivalentes à celles de GPSEA. Une majorité des ménages sont des familles avec enfant(s) (45.1%), puis des couples sans enfant (32.4%) puis des personnes seules (31.4%) et enfin d'autres types de ménages (2.2%).

Cependant, à Chennevières-sur-Marne moins d'1 famille avec enfants sur 3 est monoparentale. Cette proportion est inférieure à celle observée dans les autres territoires de la Métropole du Grand

Paris, du Val-de-Marne et de GPSEA. **La part des familles monoparentales est, elle aussi, inégalement répartie au sein du territoire, représentant plus de 30% des familles au Bois l'Abbé, mais moins de 20% à Coteaux** (figure 13).

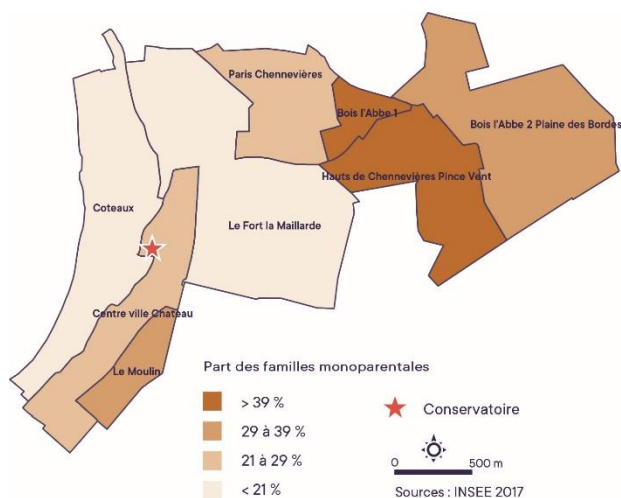


Figure 13. Répartition des familles monoparentales.

Auteur : Direction de l'Observatoire

Enfin, il est important de noter **la tendance à la hausse des familles possédant 3 enfants ou plus**. En effet, entre 2008 et 2018, la proportion a continuellement augmenté, passant de 11.6% de la population à 13.3% (INSEE 2018)

7. En résumé

Ainsi, la population de Chennevières-sur-Marne est premièrement une population vieillissante, avec une sous-représentation des jeunes. Ce constat n'est néanmoins pas réparti également sur le territoire, et possédant un gradient Est/Ouest important.

Deuxièmement, presque 1 personne sur 3 habite Chennevières-sur-Marne depuis moins de 4 ans, et presque 1 personne sur 4 est immigrée. Cette répartition de la population est cependant elle aussi orientée selon le gradient Est/Ouest.

Enfin, la répartition Est/Ouest est aussi valable sur la composition du domicile familial : les quartiers à l'Ouest de la ville comportent moins de familles monoparentales que les quartiers à l'Est.

Portrait socio-économique

Concernant le portrait socio-économique de la vie de Chennevières-sur-Marne, quatre caractéristiques sont particulièrement spécifiques à la ville.

1. Un double constat sur les diplômés

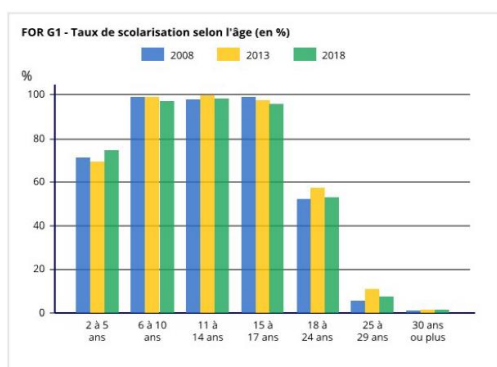
La première spécificité de la ville concerne le taux de diplômés au sein de la population. En effet, selon les statistiques de l'INSEE 2018, **le taux de scolarisation chute drastiquement après 17 ans (figure 14)** pour les jeunes, indépendamment de leur genre.

Cependant, cette chute est très inégale. Lorsque l'on regarde le diplôme le plus élevé chez les personnes de plus de 15 ans, un double constat apparaît :

- Près de 50 % de la population possède, en 2018, un brevet des collèges, ou un CAP / BEP ou est non diplômée. Et seulement 35% de la population possède un diplôme de l'enseignement supérieur.
- Pour autant le nombre de non diplômés a largement décru depuis 2008, quand le nombre de diplômés du supérieur a lui progressé (figure 15).

Figure 14. Taux de scolarisation

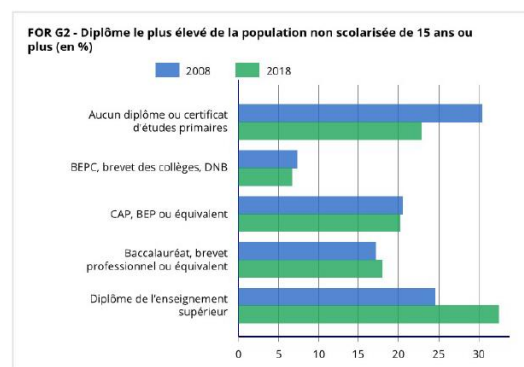
Auteur : Ville de Chennevières-sur-Marne



Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

scolarisée de 15 ans ou plus, en %.

Auteur : Ville de Chennevières-sur-Marne.



Sources : Insee, RP2008, RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

Figure 15. Diplôme le plus élevé de la population non

Ainsi, le niveau de diplôme de la population de Chennevières-sur-Marne a donc une double lecture, avec une forte part de la population qui est non ou peu diplômée, mais avec néanmoins une forte augmentation des diplômés.

Cependant, une analyse du recensement de l'INSEE sur la période 2012-2017 permet d'ajouter une vision supplémentaire : ce constat n'est pas équitablement réparti sur tout le territoire. **Il existe un gradient Ouest/Est**, avec un taux de diplômés du supérieur plus élevé dans les IRIS de l'ouest que ceux de l'est (figure 16). **La différence peut aller jusqu'à 20 points de pourcentage en plus.**

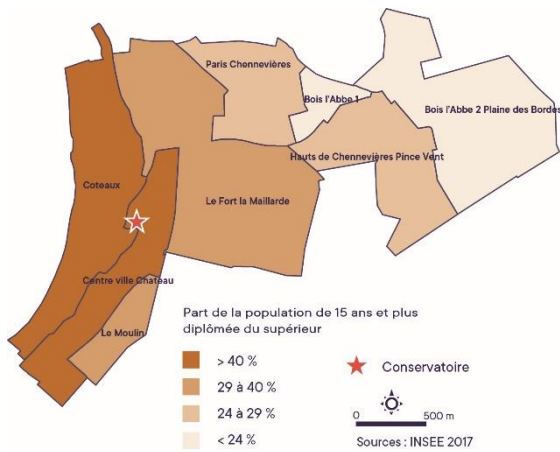


Figure 16. Répartition de la population de 15 ans et plus diplômée du supérieur.

Auteur : direction de l'Observatoire.

2. Une surreprésentation des ouvriers et des employés

En continuité des analyses ci-dessus, l'étude des catégories socioprofessionnelles apporte un éclairage complémentaire. Comparé au Département du Val-de-Marne, **le territoire communal concentre nettement moins de cadres (- 6,9 points)**, alors que **toutes les autres catégories sont plus ou moins surreprésentées sur ce territoire** (+ 3,5 points pour les ouvriers, + 2,0 points pour les employés, + 0,7 point pour les artisans/commerçants et pour les retraités) (INSEE 2017). Au total, 37.7% des 25-64 ans sont ouvriers et employés, alors que ce taux est de 32.2% pour le Val-de-Marne, soit une différence de +5.5 points. De plus, il existe également une segmentation importante de la ville, en fonction du quartier :

- Dans les quartiers à l'Est de la ville (Bois l'Abbé 1 et 2, Hauts de Chennevières et Moulin), plus de 50% des actifs sont employés ou ouvriers, ce taux grimpe même à 70% dans le quartier prioritaire du Bois l'Abbé.
- A l'ouest de la ville, les cadres et artisans sont sur-représentés, 43.6% des actifs étant par exemple cadre, artisan, commerçant ou chef d'entreprise dans le quartier des Coteaux, avec seulement 26.6% d'ouvriers/employés (INSEE 2017).

3. Une situation économique des ménages dans la moyenne, mais fragile

Concernant le revenu médian mensuel des habitants de Chennevières-sur-Marne, celui-ci était en 2017 supérieur à celui de GPSEA (1 847€ contre 1 821€), mais inférieur à celui du Val-de-Marne (1 910€) (INSEE 2017). Ce constat est partagé par les études de la DGFIP 2017 sur les revenus 2016 et par les données de la CAF de décembre 2020.

Cependant, il existe des disparités très fortes au sein de la commune, toujours avec une opposition Est/Ouest. Les quartiers Coteaux et Le Fort la Maillarde, par exemple, sont les quartiers où le revenu médian mensuel est le plus haut, mais aussi où le nombre de chômeur est le plus bas. A l'inverse, dans les quartiers Bois l'Abbé 1 et 2, le revenu médian mensuel est inférieur à 1500€, mais le nombre de chômeurs et d'inactifs avoisine les 30% (figures 17 et 18) :

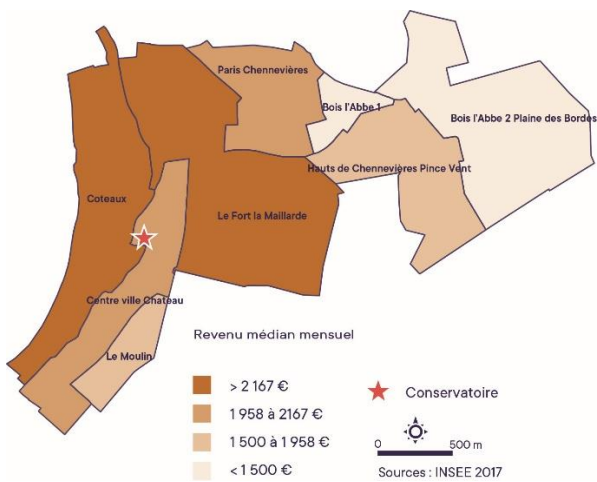


Figure 17. Revenu médian mensuel par IRIS.

Auteur : Direction de l'Observatoire.

Part de la population âgées de 15 ans ou plus au chômage ou inactive (hors retraités et étudiants) (Insee 2017)

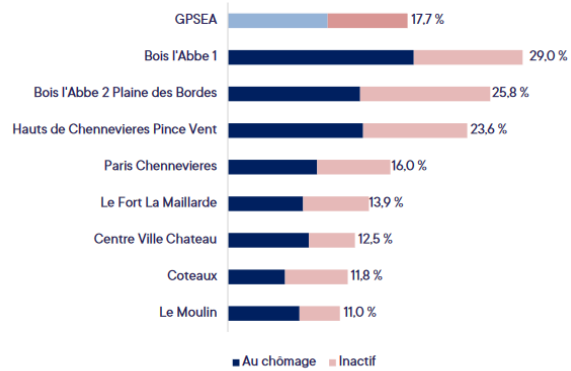


Figure 18. Part de la population âgées de 15 ans ou plus au chômage ou inactive (hors retraités et étudiants). INSEE 2017.

Auteur : Direction de l'Observatoire

Toutes ces données placent donc Chennevières-sur-Marne dans une position proche de celle du Val-de-Marne quoique présentant une fragilité économique plus ou moins grande, en fonction de l'IRIS choisi.

Selon la météo de l'emploi du troisième trimestre 2022 de Pôle Emploi, le nombre de demandeur d'emploi a diminué entre le troisième trimestre de l'année 2021 et celui de l'année 2022, perdant 5.3%. Cela est cependant très disparate selon les catégories. Les catégories A, représentant la majorité des demandeurs d'emploi, sont certes à la baisse (-8% d'évolution, voir figure 19), mais les catégories B et E sont, elles, en forte hausse (+15 et 30% respectivement).

CATÉGORIES DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Volume de demandeurs

	T3-2021	T3-2022	Évolution annuelle
cat. A	1 029	942	-8%
cat. B	123	142	15%
cat. C	250	226	-10%
cat. D	85	72	-15%
cat. E	74	96	30%
Total	1 561	1 478	-5,3%

Figure 19. Catégories des demandeurs d'emploi.

Auteur: Pôle Emploi

Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, sans emploi

Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité de 78h ou moins dans le mois.

Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité de plus de 78h dans le mois.

Catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de rechercher un emploi (formation, maladie...), sans emploi

Catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de rechercher un emploi, en emploi (contrats aidés, créateurs d'entreprise...).

En se focalisant sur les demandeurs d'emploi de catégorie A (représentant la majorité des demandeur), la figure ci-dessous indique la tendance pour chaque catégorie. La tendance est donc à la baisse, notamment pour les jeunes, les demandeurs d'emploi de longue et de très longue durée et enfin dans le quartier prioritaire de la ville (Quartier Bois l'Abbé). A l'inverse, le chômage pour les cadres et surtout les seniors a sensiblement augmenté (figure 20).

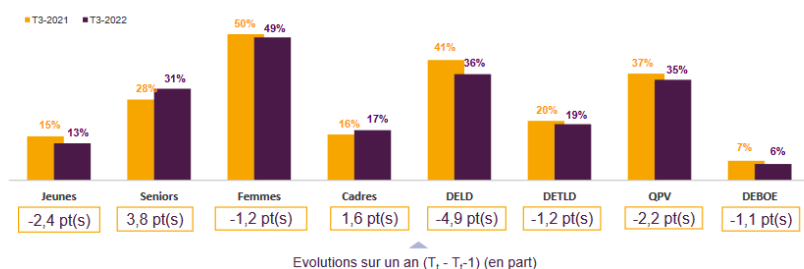


Figure 20. Typologie de la DEFM (catégories A.) - Données Brutes.

Auteur : Pôle emploi

De plus, selon les statistiques de Pôle emploi, presque 50% des demandeurs d'emploi ont un niveau bac ou un niveau BEP/CAP et 68% sont des employés (50% qualifiés et 18% non qualifiés) (figures 21 et 22). Cependant, ces statistiques comparent le troisième trimestre 2022 au troisième trimestre 2021 (année de la pandémie du COVID-19), et les résultats sont donc à prendre avec parcimonie.

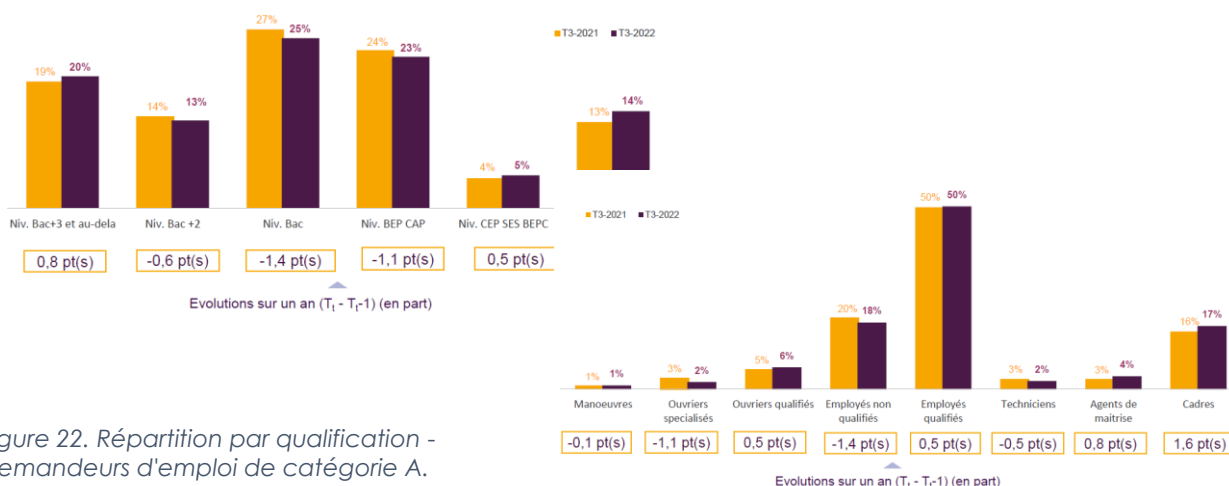


Figure 22. Répartition par qualification - Demandeurs d'emploi de catégorie A.

Auteur : Pôle Emploi

Ainsi, la dernière météo de l'emploi de Chennevières-sur-Marne est donc à l'image du profil économique de ses habitants. **Parmi les demandeurs d'emploi, il existe une surreprésentation des ouvriers et des personnes possédant un faible niveau de diplôme. Enfin, le nombre de demandeurs d'emploi seniors croît parallèlement avec l'augmentation de l'âge de la population.**

Focus sur l'indice de vulnérabilité sociale

Pour donner suite aux portraits socio-économique et socio-démographique développés ci-dessus, il est important de faire une synthèse récapitulant les principaux points de vigilance du territoire. Pour ce faire, **l'indice de vulnérabilité sociale** a été construit et permet d'obtenir la représentation ci-dessous (la méthode de construction de cet indice est disponible en annexe 2).

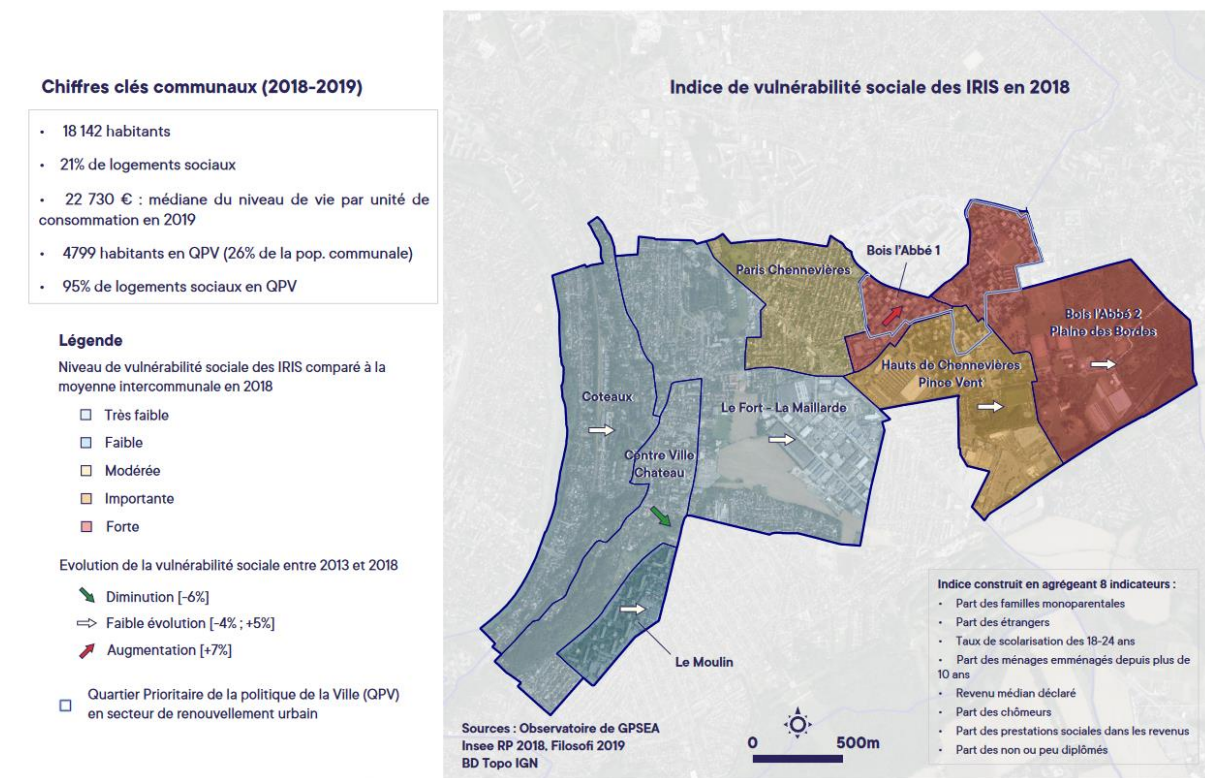


Figure 23. Synthèse de la vulnérabilité sociale à Chennevières-sur-Marne.

Auteur : direction de l'Observatoire

Sur cette carte synthétisant les 8 indicateurs de vulnérabilité socio-économique et socio-démographique, apparaît une nouvelle fois le **gardian Est/Ouest**. **Les IRIS du Bois l'Abbé 1 & 2 sont les quartiers avec le plus de vulnérabilité sociale, et le quartier Bois l'Abbé 1, où se situe le quartier prioritaire, a même connu une forte augmentation de sa vulnérabilité entre 2013 et 2018.** Les quartiers Hauts de Chennevières Pince Vent et Paris Chennevières sont eux relativement stables, avec un niveau de vulnérabilité modéré et une faible évolution. Enfin, à l'ouest de la ville, les quartiers Coteaux, Centre-Ville Château, Moulin et Le Fort-La Maillarde ont, eux, un indice de vulnérabilité faible, le quartier du Centre-Ville subissant même une importante diminution.

Intégré depuis 2015 comme quartier prioritaire de la Politique de Ville, le quartier du Bois l'Abbé bénéficie de plusieurs dispositifs :

- Un Contrat de Ville pour chacune des Villes ;
- Un Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) ;
- Un Réseau d'Education Prioritaire (REP) ;
- Une Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP) ;
- Un Quartier de Reconquête Républicaine (QRR) ;

- Un Pacte de la 2ème Chance ;
- Un Territoire entrepreneur-Zone Franche Urbaine ;
- Une Cité éducative ;
- Et bénéficie du dispositif des Quartiers d'été depuis 2020.

Enfin, dans son *Diagnostic relatif à la Convention Territoriale Globale entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et la ville de Chennevières-sur-Marne*, la CAF souligne le fait que :

« Ce quartier a connu une augmentation très nette, entre 2016 et 2020, de ses taux de bénéficiaires du revenu de solidarité active et de ses allocataires dépendant des prestations à 50 % ou plus, renforçant l'écart entre les allocataires du quartier prioritaire et ceux de l'ensemble des communes dans lequel il se situe, quant à leur vulnérabilité. » (p.16)

Part 3. Les structures sociales de Chennevières-sur-Marne

Le Centre social La Colline

1. Présentation du Centre

Le Centre social La Colline est une structure municipale située au cœur du Quartier Prioritaire de la politique de la Ville (QPV) du Bois l'Abbé. **Le Centre social est situé au sein du Centre municipal la Colline qui accueille depuis janvier 2020 les services Logement, Prévention santé, Politique de la Ville, Renouvellement urbain, Développement économique, Emploi ainsi que le Centre social.** Ce centre municipal a été créé avec la volonté de regrouper tous les services anciennement dispersés au sein du quartier dans un lieu unique et central afin de faciliter les démarches pour les habitants. La carte ci-dessous détaille l'emplacement du centre. Le quartier comprend un certain nombre de services et d'équipements, mais très peu de commerces, de lieux culturels et de santé. Cependant, le rapport de la Mairie de Chennevières-sur-Marne sur le projet social 2022-2025 du Centre social note **un manque significatif de médecins généralistes et spécialisés dans le quartier.**

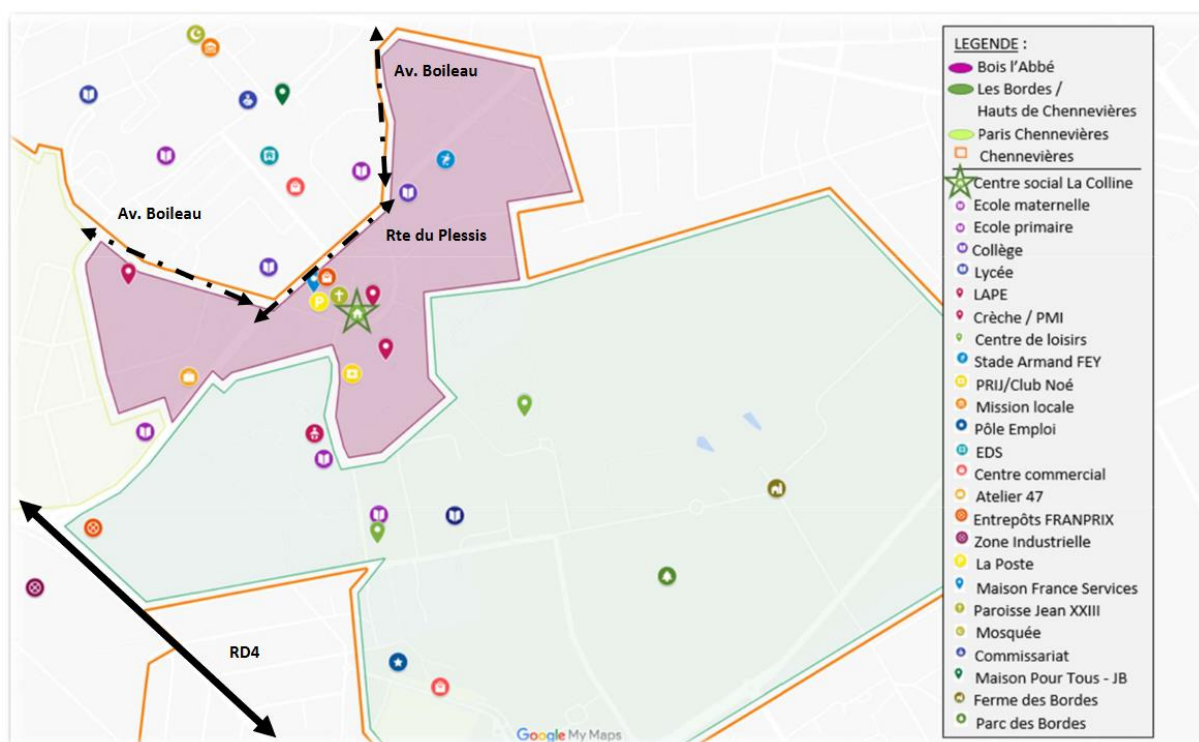


Figure 24. Le Centre social et son environnement.

Auteur : Ville de Chennevières-sur-Marne

Ce centre social est un atout pour la commune qui lui permet de disposer d'un meilleur taux de couverture au titre de l'animation de la vie sociale que l'ensemble du Val-de-Marne (un Centre social pour près de 3 600 allocataires de la CAF contre un centre pour près de 7 400 allocataires, rapport CAF 2022).

2. Public du Centre social : une surreprésentation des habitants du Bois l'Abbé

Sur la période octobre 2020-août 2021, le Centre social a accueilli 379 adhérents (rapport 2022, ville de Chennevières-sur-Marne). Parmi les adhérents, 187 adhérents ont 18 ans ou moins (dont 104 ont 11 ans ou moins), 9 ont entre 19 et 25 ans, 152 entre 26 et 59 ans et 31 de plus de 60 ans (dont 3 de plus de 80 ans).

Il est important de noter que **bien que le territoire de compétence du Centre soit l'ensemble de la commune de Chennevières-sur-Marne, plus de 80% des adhérents habitent dans le quartier du Bois l'Abbé** (308 adhérents). Parmi l'ensemble des adhérents, 176 ont la nationalité française, 36 sont européens et 167 ont une autre nationalité. Concernant la classification par la catégorie socio-professionnelle, la majorité est « étudiante » (184 sur 379), puis nous comptons 80 « employés », 36 « sans activité », 29 « chômeurs » et 25 « retraités », ainsi que 5 « commerçants » et 2 « cadres ».

Pour compléter ce diagnostic, le public se sépare en deux types d'adhérents : des adhérents de longue date (des personnes âgées, des familles) très présents dans la vie sociale du Centre, mais aussi **une augmentation de nouveaux adhérents** sur les dernières années. Le rassemblement de tous les services en un seul endroit a notamment permis de mieux faire connaître le Centre Social et d'attirer de nouveaux habitants. Ainsi, en 2021, il est constaté que les adhérents du Centre viennent de presque tous les quartiers de la ville, bien que plus de 80% soient originaires du Bois l'Abbé. De plus, il est à noter une forte présence des habitants du quartier Moulin, situé pourtant loin du Centre (figure 25).

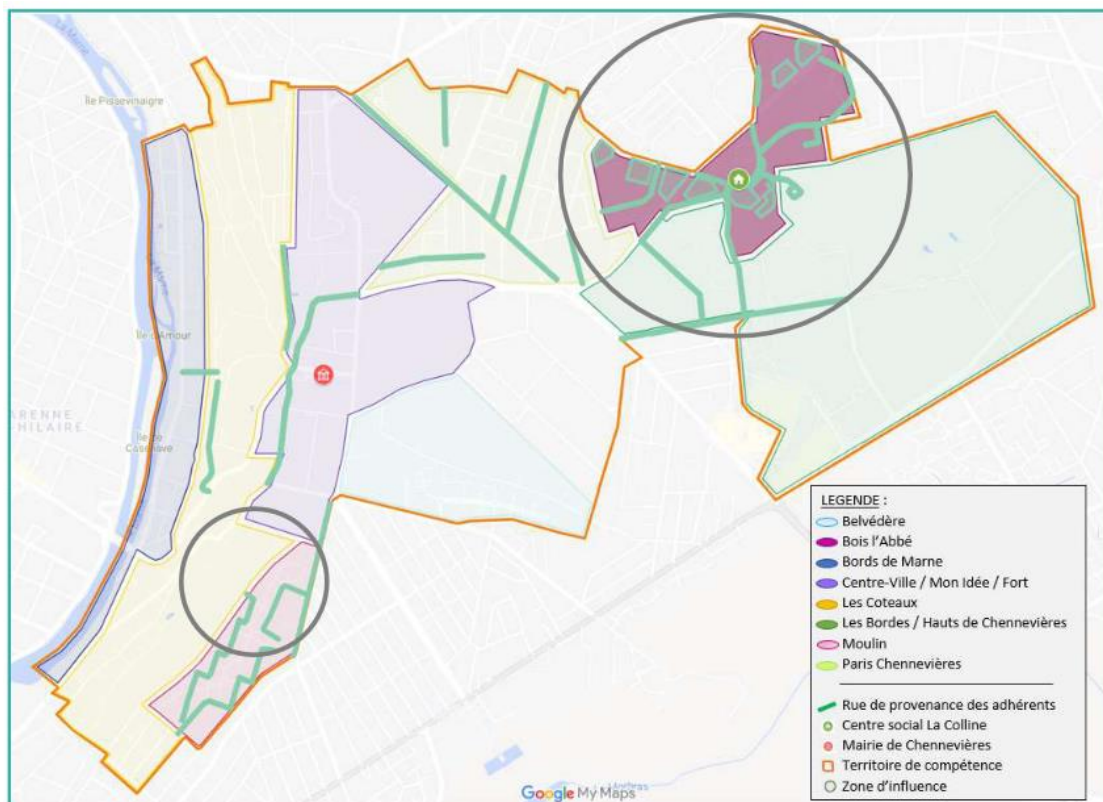


Figure 25. Zone d'influence du Centre social.

Auteur : Ville de Chennevières-sur-Marne.

3. Le plan d'action 2022-2025

Afin de faire un bilan sur le Centre social, un questionnaire a été diffusé sur le ressenti des habitants par rapport à différents aspects de la ville, leur quartier, ou le Centre social. A l'issue de cette démarche d'évaluation, trois enjeux majeurs ont été définis permettant l'élaboration du nouveau projet social pour la période 2022-2025 :

o AXE I : AFFIRMER LA PLACE ET L'IDENTITE DU CENTRE SOCIAL SUR LE TERRITOIRE ET AUPRES DES HABITANTS

1. Affirmer l'appartenance du Centre social à tous les Canavérois-es
2. Identifier le Centre social (la structure, le rôle et les missions)
3. Amplifier et renouveler la communication

o AXE II : AGIR SUR L'ENSEMBLE DE LA VILLE ET PERMETTRE L'APPROPRIATION DE SON QUARTIER

1. Développer les liens inter-quartiers
2. Accompagner vers l'identification de son lieu de vie
3. Agir davantage contre les incivilités
4. Raviver la coopération avec la partie campinoise du Bois l'Abbé

o AXE III : FAVORISER L'EPANOUISSEMENT EN FAMILLE

1. Epauler les parents dans leurs compétences
2. Consolider l'accès à la culture
3. Favoriser l'accès au numérique
4. Renforcer l'accès à l'information et aux droits

Les services enfance et jeunesse

Dans le cadre des politiques liées à la jeunesse, le service Education, Enfance, Jeunesse de la commune de Chennevières-sur-Marne met en œuvre un Projet Educatif Du Territoire (PEDT) 2022-2024 ainsi que les dispositifs d'accueils de la jeunesse au sein de la ville.

1. Le Projet Educatif du Territoire 2022-2024

Le PEDT 2022-2024 prend la suite du PEDT 2014-2017 qui a lui-même été reconduit entre 2018 et 2021. Jusqu'à présent, un certain nombre de dispositifs étaient mis en place concernant les politiques Enfance et Jeunesse (figure 26), en se limitant au public des 3 à 11 ans. **Avec le nouveau projet 2022-2024, la volonté est de l'étendre aux 0-25 ans, et de faire du PEDT le dispositif central pour le développement de la politique éducative de la commune, en fusionnant tous les dispositifs présentés dans la figure ci-dessous, en un seul et unique PEDT.**

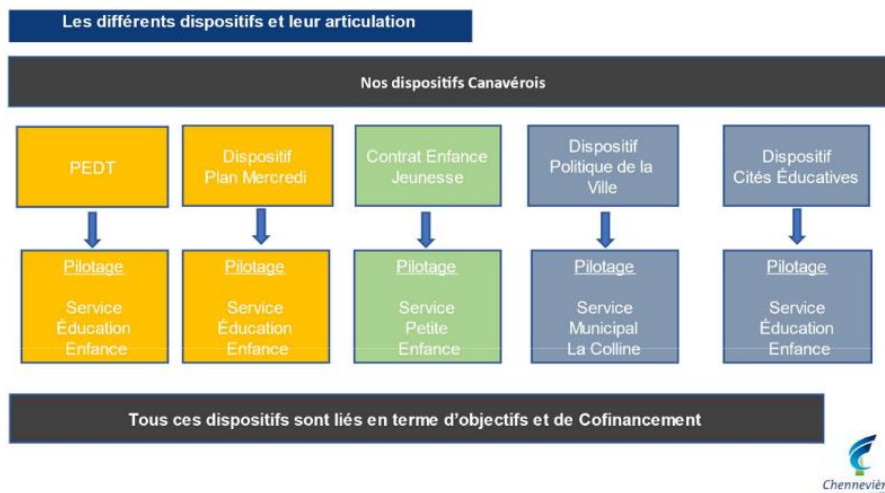


Figure 26. Les dispositifs des politiques Enfance et jeunesse.

Auteur : Ville de Chennevières-sur-Marne

Le nouveau PEDT s'articule autour de 6 objectifs qui s'étalent sur 3 ans :

- **Objectif 1** : Développer sur l'ensemble des temps de l'enfant la cohérence éducative entre activités scolaires et périscolaires
- **Objectif 2** : Offrir aux enfants l'occasion de pratiquer diverses activités culturelles, sportives (JO 2024), artistiques, scientifiques et techniques
- **Objectif 3** : Favoriser des relations fondées sur le respect mutuel, la coopération, l'entraide et la formation entre pairs, la citoyenneté et l'intergénérationnel
- **Objectif 4** : Mieux inclure les enfants porteurs de handicap
- **Objectif 5** : Sensibiliser et éduquer les enfants à l'environnement et au développement durable, au travers notamment d'une meilleure connaissance par les enfants de leur environnement et du patrimoine de leur Ville
- **Objectif 6** : positionnement du PEDT comme dispositif structurant de l'action éducative menée à la commune en direction des 0-25 ans.

Ce PEDT a aussi vocation à évoluer dans le temps, avec un suivi par un comité de pilotage composé de la municipalité, de parents, d'enseignants. De plus, ce PEDT a vocation à inclure un « Plan Mercredi », c'est-à-dire s'engager à respecter quatre axes :

- La complémentarité des enjeux éducatifs des temps périscolaires du mercredi avec les autres temps ;
- L'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants, en particulier des enfants en situation de handicap ;
- L'inscription des activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs ;
- La proposition d'activités riches et variées comprenant des sorties éducatives et visant une réalisation finale ;

2. Les services d'accueil

i. De la petite enfance

Il existe à Chennevières-sur-Marne deux modes d'accueil de la petite enfance : un accueil au domicile d'assistantes maternelles et un accueil collectif. L'emplacement exacte des structures est précisé sur la carte 6.1 p.8 de ce document.

La crèche familiale municipale, située dans les locaux de La Bergamote, propose un accueil à domicile. Elle dispose d'une équipe d'une vingtaine d'assistantes maternelles, et offre une quarantaine de places, à raison de deux enfants par assistante maternelle.

Concernant les accueils collectifs, à l'ouest de la ville, la crèche Les Petits Meuniers, la micro-crèche Bulles de Crèches, et la Halte-Garderie Jean Deplus, disposent respectivement de 60, 12 et 20 places. A l'est de la ville, la crèche collective départementale permet d'accueillir une soixantaine d'enfants, et la Coccinelle proposent une vingtaine de places. Une nouvelle crèche départementale sur la commune du Plessis-Trévisé, permet l'ouverture de 20 places supplémentaires pour les canavérois.es. La ville dispose également d'un Relais Petite Enfance, situé dans les locaux de la Bergamote. Celui-ci a pour objectif de créer un lien entre les parents à la recherche d'une solution de garde et les assistantes maternelles indépendantes. Dans les locaux de la Bergamote se situe aussi un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP).

Concernant la gestion, il est à noter que depuis 2021, la gestion des multi-accueils Les Petits Meuniers, Jean Deplus, La Coccinelle, ainsi que la crèche familiale, le Relai d'Assistantes Maternelles et LAEP a été confié à l'entreprise La Maison Bleue.

Le *Diagnostic relatif à la convention territoriale globale entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et la ville de Chennevières-sur-Marne*, constate que la ville possède une place d'accueil collectif pour 3.2 jeunes enfants, ce qui est mieux que pour le département du Val-De-Marne (1 place pour 3.5 enfants). Cependant, le rapport note également une chute importante du nombre d'assistantes maternelles agréées entre 2016 et 2020, chutant de 30% (44 assistantes en 2020).

Enfin, à titre indicatif, la commune dispose aussi d'un Centre social agréé au titre de l'animation collective famille, un contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS).

ii. En maternelle et élémentaire

Concernant la répartition des effectifs périscolaires pour les écoles primaires et maternelles, le rapport du PEDT établie par la ville de Chennevières-sur-Marne, donne une évolution des effectifs entre 2018 et 2020 (l'emplacement exact des écoles est précisé sur la figure 6.2 p.8 de ce document) :

- On constate des effectifs plus élevés dans les écoles en Centre-Ville, car les écoles élémentaires et maternelles sont regroupées en groupes scolaires
- Les temps périscolaires des écoles élémentaires sont moins fréquentés que celles des écoles maternelles car les enfants sont plus autonomes
- Le nombre d'enfant accueilli le mercredi en élémentaire a augmenté

- L'ouverture de l'ALSH Ile aux Enfants (école élémentaire), a permis de faire baisser la fréquentation de l'école Jean Moulin

De plus, on constate notamment une augmentation de la fréquentation de toutes les écoles de Chennevières-sur-Marne (maternelles comme élémentaires) sur le temps extrascolaire, ou a minima une stagnation. Ces résultats mettent en avant d'une part **un besoin de territorialisation des accueils**, et d'autre part un **besoin d'accueil et de garde** pour les familles sur le temps périscolaire.

iii. Pour les adolescents

Enfin, concernant les adolescents, la ville porte un projet futur de création d'une nouvelle structure jeunesse. Actuellement, celle-ci se situe au cœur du quartier du Bois l'Abbé, et regroupe Le Club Noé ainsi que le Point Relais Information Jeunesse (PRIJ) (figure 6.2, p.8). Le rapport *Etude de définition d'une stratégie pour l'offre jeunesse sur la ville de Chennevières*, fait état de 94 inscrits en 2022 au Club Noé avec une moyenne d'âge de 12 ans. Le PRIJ, quant à lui, a accueilli 30 jeunes en 2020, ayant 18 ans en moyenne. Il est à noter que la structure se trouve sur le quartier du Bois l'Abbé, **et la majorité des jeunes viennent du même quartier.**

Le Club Noé est à destination des collégiens de 11 à 17 ans, et a comme objectif de :

- Favoriser l'accès à la culture
- Sensibiliser au monde du travail à travers des chantiers
- Permettre aux jeunes de s'épanouir à travers différents sports et jeux
- Favoriser le décroisement à travers des séjours en France et à l'étranger
- Permettre aux jeunes d'être reconnu comme une personne ayant des droits et des devoirs afin de les aider à devenir les citoyens de demain.

Le PRIJ lui, est à destination des jeunes de 18 à 30 ans, avec comme objectifs de :

- Élaborer des pistes de réflexion sur leur avenir professionnel et citoyen par le biais d'activités ludiques, socialisantes et intégrées dans la vie locale
- Créer un espace d'échange, d'écoute et de partage
- Participer à des actions civiques et/ou humanitaires afin de financer des séjours pour les 17/25 ans

Le rapport soulève le fait que les deux dispositifs sont à destination de publics différents, avec des rôles très différents aussi. La structure actuelle est limitée dans ses capacités d'accueil et ne permet pas la cohabitation des deux clubs dans l'organisation des activités, et les contraintes d'horaires. Enfin, le rapport préconise la réalisation d'actions en faveur de l'accueil de jeunes habitant hors du quartier du Bois l'Abbé.

Conclusion du diagnostic

Ce rapport s'est intéressé à représenter une vue d'ensemble de la commune de Chennevières-sur-Marne, dans le cadre de sa contractualisation de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations familiales du Val-de-Marne. Ainsi, Chennevières-sur-Marne, partie intégrante du territoire de l'EPT GPSEA, est une ville très hétérogène, possédant un fort gradient Est/Ouest, aux regards d'analyses socio-démographiques et socio-économiques. La partie Est de la ville concerne notamment le Quartier prioritaire de la Politique de la Ville du Bois l'Abbé où les vulnérabilités sont nombreuses et qui demande une attention particulière. Cependant, la ville possède également des structures d'aide et d'accompagnement, à l'image du Centre social La Colline, dont la présence et les actions sont très appréciées. La ville possède également des structures pour la jeunesse, avec de nombreuses crèches et des possibilités d'encadrement pour les enfants et adolescents.

Annexe 1 du diagnostic : Documents utilisés pour le diagnostic

Diagnostic relatif à la Convention Territoriale globale entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et la ville de Chennevières-sur-Marne, Delphine Guérin, Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision (CAF du Val-de-Marne).

Projet Educatif du Territoire 2022-2024, Service Education, Enfance, Jeunesse, Ville de Chennevières-sur-Marne.

Projet social 2022-2025, Centre social La Colline, Mairie de Chennevières-sur-Marne.

Etude du conservatoire de Chennevières-sur-Marne, présentation par La Direction de l'Observatoire le 20 septembre 2022, GPSEA.

Météo de l'emploi, 94019 CHENNEVIERES-SUR-MARNE, au troisième trimestre 2022, STAT'EXPRESS, de la Direction Etudes, Statistiques, Analyses & Pilotage, Pôle Emploi Île-de-France.

Les populations légales de Grand Paris Sud Est Avenir, Publication de la Direction de l'Observatoire, GPSEA, Janvier 2023.

Etude de définition d'une stratégie pour l'offre jeunesse sur la ville de Chennevières, présentation du Comité technique le 30 juin 2022, dans le cadre de l'accord-cadre mono-attributaire de MOE urbaine en phase de protocole du NPNRU sur le quartier du Bois L'Abbé, MS n°6.

Evaluation des contrats de ville – Fiche Communale – Chennevières-sur-Marne, Direction de l'Observatoire, GPSEA, janvier 2023.

Protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain du QPV Bois L'Abbé à Champigny-sur-Marne et Chennevières-sur-Marne (94), Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, février 2019

Contrat de Ville 2015-2020 du Haut Val-de-Marne.

Annexe 2 du diagnostic : Méthodologie de l'indice de vulnérabilité sociale

Cet indice se base sur une méthodologie proposée par la MedNum (coopérative des acteurs de la médiation numérique) qui a été utilisée pour tenter d'objectiver les potentiels zones géographiques où se concentre la fragilité numérique.

Le principe est de calculer pour plusieurs indicateurs **l'écart à un seuil**, en base 100. Autrement dit, plus le score pour chaque indicateur sera supérieur à 100, plus l'IRIS concerné sera **vulnérable par rapport à l'échelle géographique qui sert de seuil**.

Les différents indicateurs peuvent ensuite être agrégés pour créer un ou plusieurs indices. Trois indices ont ici été utilisés : un indice de vulnérabilité socio-démographique, un socio-économique, et un global (agrégation des deux indices précédents).

Deux sources sont utilisées : le **recensement de la population** (RP) ainsi que le fichier localisé social et fiscal (base **Filosofi**) de l'Insee. Afin de comparer les évolutions, les données les plus récentes ont été utilisées, à savoir 2013 et 2018 pour le RP, et 2015 et 2019 pour la base Filosofi.

Pour **l'indice de vulnérabilité socio-démographique** :

- Part des familles monoparentales, *Insee RP*

Il facilite le repérage de situations familiales particulièrement fragiles connues pour être souvent touchées les premières lors de crises économiques.

- Part des étrangers, *Insee RP*

Les étrangers peuvent être potentiellement plus confrontés à des difficultés sociales : non-maîtrise du français, difficulté à réaliser des démarches.

- Taux de scolarisation des 18-24 ans, *Insee RP*

Un faible taux de scolarisation des 18-24 ans induit un niveau de diplôme plus bas, et donc potentiellement un niveau de vie moins élevé.

- Part des ménages emménagés depuis plus de 10 ans, *Insee RP*

La mobilité résidentielle témoigne de la capacité des ménages à changer de logement. Une forte part de ménages emménagés depuis plus de 10 ans induit une population potentiellement captive de son logement.

Pour **l'indice de vulnérabilité socio-économique** :

- Revenu médian déclaré, *Filosofi*

Le revenu médian d'un quartier permet d'apprécier le niveau de vie de ses habitants.

- Part des chômeurs, *Insee RP*

Cet indicateur montre les difficultés d'accès à l'emploi.

- Part de l'ensemble des prestations sociales dans le revenu, *Filosofi*

Cet indicateur montre la dépendance aux prestations sociales.

- Part des non ou peu diplômés parmi la population non scolarisée de 15 ans ou plus, *Insee RP*

Le niveau de diplôme influe sur le niveau de vie. Un faible niveau de diplôme donne accès à des emplois moins rémunérateurs.

L'indice de vulnérabilité sociale agrège les 8 indicateurs ci-dessus.

ANNEXE 2 : Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale

(Une liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues)

NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE	
	Crèche familiale municipale – La Bergamote / Maison Bleue
	Le multi accueil Jean DEPLUS / Maison Bleue
	Le multi accueil La Coccinelle / Maison Bleue
	Le multi accueil « Les Petits Meuniers » / Maison Bleue
	Crèche collective départementale
LAEP	
	La Bergamote – 15 rue Rabelais
RPE	
	La Bergamote – 15 rue Rabelais
ALSH	
	Germaine TILLION - 12 rue des fusillés de Châteaubriand
	Jacques PREVERT - Rue Clément Ader
	Ile aux Enfants - 12 rue Moulin à vent
	Club Noé – ALSH ados
LUDOTHEQUE	
	Centre municipal la Colline – 13 rue Rabelais

Fiches action

Axe 1 : Développer l'offre d'accueil pour la Petite Enfance (0-3 ans)

Action 1 : Conforter l'offre d'accueil Petite Enfance existante

Action 2 : Conforter le rôle du Relais Petite Enfance (RPE)

Action 3 : Améliorer les conditions d'accueil au sein des EAJE de la commune

Action 4 : Améliorer les relations interprofessionnelles et outiller les professionnelles de la Petite Enfance

Axe 2 : Diversifier les activités proposées aux enfants sur la commune (3-11 ans)

Action 5 : Conforter l'offre d'accueil au sein des ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) et développer des stages multisports

Action 6 : Conforter l'organisation des séjours pour les 3-11 ans

Action 7 : Développer des projets autour du sport et de la culture

Action 8 : Développer des projets autour de la laïcité et de la citoyenneté

Action 9 : Développer des projets autour de l'environnement

Action 10 : Renforcer l'inclusion des enfants porteurs de handicap et sensibiliser les enfants sur le sujet

Action 11 : Renforcer la lutte contre le harcèlement scolaire

Action 12 : Accompagner les élèves en difficulté en développant du soutien scolaire

Action 13 : Continuer l'organisation des formations BAFA/BAFD et développer des formations BPJEPS

Action 14 : Améliorer la coordination entre les différents acteurs du champ éducatif

Axe 3 : Renforcer l'accessibilité à l'offre existante notamment par la communication auprès du public jeune

Action 15 : Conforter l'accueil de loisirs Ado et les séjours pour les 12-17 ans

Action 16 : Conforter les actions portées par le centre La Colline auprès des jeunes et renforcer leur visibilité

Action 17 : Développer des actions de prévention et de médiation auprès des jeunes

Action 18 : Créer des outils de suivi partagés entre les acteurs intervenants auprès des jeunes

Action 19 : Créer une antenne Jeunesse en dehors du quartier Bois l'Abbé

Axe 4 : Développer la participation des parents aux projets et événements organisés

Action 20 : Conforter le rôle du Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)

Action 21 : Faire évoluer les actions parentalité existantes et en développer de nouvelles

Action 22 : Organiser des événements conviviaux au sein des écoles

Axe 5 : Créer une dynamique locale notamment en renforçant les échanges entre habitants et associations et en accompagnant la création d'associations

Action 23 : Accompagner les associations (fédérer, professionnaliser, co-construire...) et encourager le bénévolat

Action 24 : Développer les chantiers intergénérationnels

Action 25 : Développer les actions hors les murs et l'aller-vers

Action 26 : Organiser une journée d'accueil des nouveaux arrivants

Axe 6 : Améliorer le recours aux droits

Action 27 : Lutter contre le non-recours aux droits : renforcer la diffusion de l'information et la communication

Action 28 : Favoriser l'accès au numérique

Action 29 : Favoriser le processus de relogement

Action 30 : Développer l'aide à la recherche d'emploi

Action 31 : Développer des actions pour lutter contre l'isolement des femmes

Fiches complémentaires :

Action 32 : Diagnostic partagé de territoire

Action 33 : Création du poste de Chargé.e de coopération CTG

Axe 1 : Développer l'offre d'accueil pour la Petite Enfance (0-3 ans)

Action 1 : Conforter l'offre d'accueil Petite Enfance existante

Diagnostic initial	Public cible
<p>Plusieurs structures existantes sur la commune pour l'accueil du jeune enfant : 3 crèches multi-accueil, 1 crèche familiale, 2 crèches départementales, 1 micro-crèche et 1 crèche privée.</p> <p>Des horaires étendus pour certains établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) pour correspondre aux besoins des parents.</p> <p>Un manque de places au sein des EAJE de la commune, un constat qui risque de s'accroître dans les années à venir.</p> <p>A compter de novembre 2021, les structures municipales font l'objet d'une DSP avec Maison Bleue.</p>	Parents d'enfants de moins de 3 ans.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Renforcer l'offre d'accueil existante.	<ul style="list-style-type: none"> - Conforter l'offre d'accueil régulière et occasionnelle. - Conforter la formation continue des professionnels. - Développer les ateliers et animations à destination des enfants (ateliers lectures, ateliers artistiques, ateliers cuisine, projets intergénérationnels, etc.). - Renforcer l'implication des parents (cafés des parents, goûters partagés, etc.).
	Echéances de réalisation
	2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Direction Petite Enfance.	Une offre correspondant aux besoins des parents en recherche d'un mode de garde.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
EAJE, Partenaires institutionnels (CAF).	<p>Nombre d'enfants accueillis au sein de chaque EAJE</p> <p>Taux de satisfaction des parents.</p>

Action 2 : Conforter le rôle du Relais Petite Enfance (RPE)

Diagnostic initial	Public cible
Le RPE a une mission informative essentielle, et pour objectif d'accompagner la relation parents/assistantes maternelles et parents/gardes à domicile lors de la mise en place d'un accueil individuel du jeune enfant : démarches de recrutement, feuilles de paie, congés, congés payés, URSAFF, résolution des conflits éventuels entre autres. Le RPE est aussi un lieu où professionnels de l'accueil à domicile d'enfants de moins de 6 ans et parents se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux.	Parents d'enfants de moins de 3 ans. Professionnelles de la Petite Enfance.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Favoriser les échanges et le partage d'expérience entre les professionnels. Participer au soutien de la fonction parentale	- Développer le rôle et les missions du RPE : accueil et accompagnement à destination des parents, activités à destination des professionnelles, etc.
	Echéances de réalisation
	2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Direction Petite Enfance	Fréquentation des parents et des professionnelles du lieu. Développement de nouvelles activités.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Professionnels de la Petite Enfance, Partenaires institutionnels (CAF).	Fréquentation du RPE.

Action 3 : Améliorer les conditions d'accueil au sein des EAJE de la commune par la création de nouvelles structures

Diagnostic initial	Public cible
<p>Plusieurs structures existantes sur la commune pour l'accueil du jeune enfant : 3 crèches multi-accueil, 1 crèche familiale, 2 crèches départementales, 1 micro-crèche et 1 crèche privée.</p> <p>Un manque de places au sein des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) de la commune, un constat qui risque de s'accroître dans les années à venir.</p> <p>Certaines structures étant vieillissantes, n'étant donc pas adaptées à l'accueil de jeunes enfants et aux différentes activités.</p>	<p>Parents d'enfants de moins de 3 ans en recherche d'une solution d'accueil.</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Développer l'offre Petite Enfance sur la commune en lien avec des besoins de plus en plus importants en termes de modes de garde du jeune enfant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir un diagnostic des EAJE de la commune <ul style="list-style-type: none"> o Faire l'état des lieux et constater les travaux à prévoir – 1er semestre 2024 o Lancer les marchés de travaux afin d'identifier un prestataire – 2ème semestre 2024 o Lancer les travaux – 1er semestre 2025 - Porter une réflexion sur la création de nouvelles structures d'accueil du jeune enfant – entre 2025 et 2027 <ul style="list-style-type: none"> o Identifier les besoins des familles du territoire en consultant les parents (par le biais de questionnaires par exemple)

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Etablir un projet de création en lien avec les partenaires, notamment la PMI ○ Lancer les procédures pour la création d'une nouvelle structure
	Echéances de réalisation
	Entre 2023 et 2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Direction Petite Enfance.	Répondre aux besoins de la population en termes de solutions de modes de garde. Avoir des locaux adaptés et sécurisés pour l'accueil de jeunes enfants.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Services de la Ville donc coordination Petite Enfance et services techniques, PMI, CAF, porteurs de projet privés, promoteurs immobiliers.	Création d'une nouvelle structure. Diminution des listes d'attente. Taux de satisfaction des familles. Nombre de places développées.

Action 4 : Améliorer les relations interprofessionnelles et outiller les professionnelles de la Petite Enfance

Diagnostic initial	Public cible
Plusieurs structures existantes sur la commune pour l'accueil du jeune enfant : 3 crèches multi-accueil, 1 crèche familiale, 2 crèches départementales, 1 micro-crèche et 1 crèche privée. Un manque de connaissance des différentes structures et dispositifs existants de la part des futurs parents. Des difficultés de recrutements de professionnels de la petite enfance.	Les professionnels de la Petite Enfance.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Favoriser la coordination des acteurs. Améliorer les conditions de travail des professionnels.	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des réunions de coordination entre les acteurs de la Petite Enfance et les services de la Ville afin de renforcer l'interconnaissance des acteurs. - Créer de nouveaux outils de communication à destination des familles afin de rendre plus lisible l'offre existante. - Développer l'information auprès du Relais Petite Enfance. - Créer des outils de communication adaptés aux besoins des professionnelles. - Promouvoir les formations et favoriser leur accessibilité auprès des professionnelles.
	Echéances de réalisation
	Entre 2023 et 2027

Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Direction Petite Enfance.	Meilleure connaissance de l'offre par les parents. Meilleure fréquentation du Relais Petite Enfance. Meilleur ciblage des personnes concernées.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Services de la Ville donc coordination Petite Enfance et communication, Elus, RPE, Maison Bleu, Partenaires dont la PMI et la CAF.	Organisation effective des réunions. Création d'un outil de communication.

***Axe 2 : Diversifier les activités proposées aux enfants sur la commune
(3-11 ans)***

Action 5 : Conforter l'offre d'accueil au sein des ALSH et développer des stages multisports

Diagnostic initial	Public cible
<p>Une augmentation du nombre d'enfants accueillis d'un point de vue global entre 2018 et 2020.</p> <p>2 ALSH pour les enfants en école maternelle (Ile aux Enfants et Jacques Prévert) et 2 ALSH pour les enfants en école élémentaire (Ile aux Enfants et Jean Moulin).</p> <p>Ces accueils fonctionnent les mercredis, de 7h30 à 19h et pendant les vacances scolaires.</p> <p>Une volonté de développer des activités multisports, à l'image de ce qui peut exister dans d'autres communes.</p>	Les enfants de la commune.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Renforcer l'offre d'activités en périodes de vacances pour les enfants de la commune.	<ul style="list-style-type: none"> - Conforter l'offre d'accueil au sein des accueils de loisirs de la commune pour les enfants. Développer des stages multisports proposant un accueil des enfants à la journée avec différentes activités sportives d'organisées. Ces stages pourraient être proposés à différentes tranches d'âge (3-17 ans).
	Echéances de réalisation
	2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Direction de l'Enfance, Service Jeunesse et Sports.	Une offre d'activités étayée.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
ALSH, Associations sportives.	<p>Nombre d'enfants accueillis.</p> <p>Mise en œuvre des stages multisports et adhésion des enfants de toutes tranches d'âge au projet.</p>

Action 6 : Conforter l'organisation des séjours pour les 3-11 ans

Diagnostic initial	Public cible
Des séjours organisés pour les enfants de 3 à 11 ans sur la commune. Une demande forte existante.	Les enfants de la commune.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Renforcer l'offre d'activités pour les enfants pendant les vacances.	<ul style="list-style-type: none"> - Continuer l'organisation des séjours pour les enfants de 3 à 11 ans. <p>Organiser des séjours thématiques (environnement, sport, culture, etc.).</p>
	Echéances de réalisation
	2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
ALSH, Direction de l'Enfance.	Une offre de séjours étayée.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Partenaires institutionnels (CAF).	Nombre d'enfants partant en séjour.

Action 7 : Développer des projets autour du sport et de la culture

Diagnostic initial	Public cible
<p>L'offre sportive sur la ville est insuffisante et les créneaux ne sont pas assez élargis. Il est constaté que de nombreuses familles inscrivent leurs enfants dans des clubs de villes limitrophes.</p> <p>En ce qui concerne la culture, les habitants déplorent que tous les bâtiments culturels soient de l'autre côté de la RD4.</p>	<p>Les enfants scolarisés dans les écoles de la commune et les enfants accueillis au sein des structures de loisirs.</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Développer une variété de projets et d'activités culturelles et sportives pour les jeunes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer davantage de sortie dans des lieux extérieurs identifiés comme culturels : théâtres, musées, ... - Développer l'approche ludique de la culture : proposition de jeux, explications préalables aux visites, ... - Faciliter l'accès aux lieux culturels implantés sur la ville (théâtre, médiathèque, cinéma, maison des associations, ...) - Favoriser les temps d'échanges et de débats autour de sujets sociétaux (projet Ciné débat 12-25, festival international du très court, ...) : Développer les sorties à destination de lieux sciences : espace du Bourget, citée des sciences et de l'industrie, Futuroscope, ... - Développer le partenariat avec les conservatoires et les associations et/ou intervenants (reconduction du projet marionnette, création d'un atelier sur la Photo en partenariat avec le

	<p>théâtre et association, intervention d'artistes (projet chant lyrique), ...)</p> <p>Donner à des particuliers maîtrisant des domaines de compétences spécifiques la possibilité d'intégrer certains projets (participation de parents au projet carnaval d'Avril 2022 et suivant, ...)</p>
	Echéances de réalisation
	2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Direction de l'Enfance, Service Jeunesse et Sports.	Création de liens entre les enfants et les jeunes. Découverte d'activités diverses, ouverture culturelle et sportive. Participation des parents et des partenaires.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Partenaires institutionnels, Acteurs associatifs.	Fréquentation des activités et des sorties par les enfants Implication des parents.

Action 8 : Développer des projets autour de la laïcité et de la citoyenneté

Diagnostic initial	Public cible
<p>De nombreuses incivilités existantes, l'augmentation de la violence dès le collège, marquée par de nombreuses bagarres en groupe.</p> <p>Une volonté d'apprendre aux enfants dès le plus jeune âge ce qu'est être citoyen, notamment pour travailler sur les valeurs de la République, leurs droits et leurs devoirs.</p>	<p>Les enfants scolarisés dans les écoles de la commune et les enfants accueillis au sein des structures de loisirs.</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Développer et structurer les projets existants afin d'élargir le public cible et favoriser l'intergénérationnel.</p> <p>Familiariser les jeunes à la citoyenneté.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Conforter l'organisation d'activités sur la période estivale avec une participation de plusieurs services de la ville et associations (Chennevières bouge l'été). - Conforter l'organisation d'activités (passerelles) entre les tranches d'âges (maternelles chez les primaires, primaires chez les jeunes...). - Favoriser la cohérence entre les projets d'école et les projets pédagogiques des accueils péri et extrascolaires dans cohérence éducative. - Développer les projets liés à la citoyenneté et à l'intergénérationnel (renouveler les actions de partenariat avec la Résidence Robert Landry, développer l'exposition « moi jeune et citoyen » avec la création d'une référente pour la gestion et sa présentation). - Impliquer des enfants dans la vie de la cité et l'apprentissage de la citoyenneté par le biais de

	<p>chartes de vivre ensemble et de conseils d'enfants.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Familiariser les jeunes avec les lieux institutionnels. - Développer les outils et temps favorisant l'expression des jeunes (jeux de rôle, etc.). <p>Maintenir une formation dans les domaines de la laïcité et de la citoyenneté avec intervention de partenaires (2 jours minimum).</p>
	Echéances de réalisation
	2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Direction de l'Enfance et Service Jeunesse.	Une meilleure implication des enfants et des jeunes dans la vie citoyenne
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Partenaires institutionnels, CMC, Acteurs associatifs.	Adhésion des enfants et des jeunes aux projets et actions Nombre de participations

Action 9 : Développer des projets autour de l'environnement

Diagnostic initial	Public cible
Des actions d'incivilité existantes sur la conduite et une volonté de faire de la prévention dès le plus jeune âge sur les sujets liés au développement durable.	Les enfants scolarisés dans les écoles de la commune et les enfants accueillis au sein des structures de loisirs.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Sensibiliser les enfants aux enjeux du développement durable et à la lutte contre les incivilités.	<ul style="list-style-type: none"> - Continuer le projet jardin pour l'ensemble des écoles et ACM. - Développer la partie gestion des ressources avec un travail sur la gestion de l'eau, compostage, ... - Développer l'implication des enfants dans la vie de la cité et l'éducation à l'environnement. - Labelliser les ACM au CED (citoyenneté, Environnement, Développement durable) : label du développement durable de la ligue de l'enseignement. - Sensibiliser les jeunes aux éco gestes (notamment par l'action Clean ta colline). - Organiser des séjours à thématique écologique. - Renforcer et développer le partenariat avec le département (tri sélectif et distribution de poubelles de tri sur les écoles ...). - Renforcer et développer le partenariat avec la Plaine des bordes et les associations. - Familiariser les jeunes à un environnement vert, les abeilles, l'asinerie. - Renforcer et développer le partenariat avec les associations recensées pour créer des projets pilotes.

	Développer des actions sur des lieux de patrimoine de la ville (Jeux de piste sur la ville, visite du clos Saint Vincent, visite guidée du fort de « Champigny »...).
	Echéances de réalisation
	2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Direction de l'Enfance, Service Jeunesse et sport et Centre municipal la Colline.	Changement de comportement vis-à-vis des déchets. Adoption des gestes du tri sélectif.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Acteurs associatifs.	Nombre de projets développés. Nombre d'enfants participants aux différentes actions.

Action 10 : Renforcer l'inclusion des enfants porteurs de handicap et sensibiliser les enfants sur le sujet

Diagnostic initial	Public cible
Un besoin constaté par les acteurs de renforcer l'inclusion et l'accessibilité des différentes structures.	Les enfants scolarisés dans les écoles de la commune, les enfants porteurs d'un handicap.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Améliorer les conditions d'accueil pour les enfants porteurs d'un handicap.	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la formation commune agents animation/Education Nationale et inclure et pérenniser dans le plan de formation des agents la partie handicap. - Développer les aménagements PMR dans les écoles existantes en fonction des besoins - Etablir une relation partenariale avec l'école et les infirmières intervenant sur les écoles afin de mieux accompagner les acteurs de terrain et améliorer la qualité d'accueil des enfants porteurs de handicap. <p>Etudier les possibilités de voir l'intervention d'AESH (éducation nationale) ou d'AVS.</p>
	Echéances de réalisation
	2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Direction de l'Enfance.	Les écoles et les structures sont accessibles aux enfants porteurs de handicap. Le parcours de la famille et de l'enfant est plus facile. L'accueil d'un enfant en situation de handicap est bienveillant et de qualité.

Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Services techniques, Education Nationale.	Nombre de personnes formées. Travaux d'aménagement réalisés. Intervention d'AESH suffisantes pour les enfants ayant des besoins spécifiques.

Action 11 : Renforcer la lutte contre le harcèlement scolaire

Diagnostic initial	Public cible
Des situations de harcèlement constatées au sein des écoles entre enfants de différentes tranches d'âge.	Les enfants scolarisés sur la commune.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Prévenir et lutter contre les phénomènes de harcèlement.	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des actions de sensibilisation auprès des enfants et de la prévention sur les causes et les conséquences du harcèlement scolaire. Renforcer la lutte contre le harcèlement en travaillant en coordination entre les acteurs du champ éducatif.
	Echéances de réalisation
	2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Direction de l'Enfance, Service Jeunesse et sport, CMC.	Un renforcement de la prévention et des dispositifs visant à lutter contre les phénomènes pouvant conduire à du harcèlement à l'école.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Education Nationale et établissements scolaires, Acteurs associatifs.	Une baisse des signalements de harcèlement scolaire.

Action 12 : Accompagner les élèves en difficulté en développant du soutien scolaire

Diagnostic initial	Public cible
De nombreux enfants identifiés comme étant en difficulté, voir en échec scolaire pour certains. De nombreux enfants et leurs parents désirant continuer l'accompagnement suite à leur passage au collège.	Les enfants et leurs parents.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Favoriser la réussite éducative.	<ul style="list-style-type: none"> - Développer le CLAS sur le quartier du Bois l'Abbé et l'étendre sur les autres quartiers pour renforcer l'autonomie des enfants et accompagner les parents dans le suivi éducatif. <p>Etendre l'action auprès des jeunes entrant en 6^{ème} en développant des projets avec des associations notamment.</p>
	Echéances de réalisation
	2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Direction de l'Enfance, Service Jeunesse et sport, CMC.	Un meilleur suivi éducatif des enfants. Une baisse des situations d'échec scolaire.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Etablissements scolaires, Associations.	Nombre d'enfants et de parents participants.

Action 13 : Continuer l'organisation des formations BAFA/BAFD et développer des formations BPJEPS

Diagnostic initial	Public cible
Des difficultés de recrutement dans les équipes d'animation.	Animateurs.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Fidéliser les équipes et de professionnaliser la filière animation à Chennevières-sur-Marne. Garantir la qualité d'accueil tout en respectant la réglementation DDCS en vigueur dans le cadre de la déclaration des accueils périscolaires et extrascolaires. Ce dispositif contribue à stabiliser les équipes. Les animateurs formés contribuent à la mise en œuvre du PEDT. Les formations qui sont proposées sont principalement des 3èmes parties de BAFA ce qui permet aux agents une spécialisation en matière d'animation.</p> <p>Perspectives 2019-2022 : En 2020, des formations BAFD seront proposées à 5 agents nommés sur de nouveaux postes créés en 2019 de référent périscolaire adjoints correspond à un besoin de la ville et une demande des agents.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Continuer l'organisation des formations BAFA notamment des 3èmes parties BAFA pour spécialiser les agents en matière d'animation. - Continuer également l'organisation des formations BAFD. - Développer des formations BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport).
	Echéances de réalisation
	2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Direction de l'Enfance, Service Jeunesse et Sports.	Une professionnalisation continue des agents d'animation.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Dispositifs de formation.	Nombre d'agents formés.

Action 14 : Améliorer la coordination entre les différents acteurs du champ éducatif

Diagnostic initial	Public cible
Des familles en difficulté pour comprendre les différents modes de fonctionnement entre les services et l'offre proposée par la ville et l'organisation propre à l'Education Nationale. Des difficultés de recrutements de professionnels (notamment dû au coût des diplômes).	Les acteurs de l'Enfance Jeunesse.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Mobiliser les partenaires pour renforcer l'interconnaissance des acteurs et leurs actions.	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des réunions de coordination entre les acteurs intervenant auprès des enfants et des jeunes. - Favoriser les temps d'échanges de pratiques entre les professionnels de différents services/structures (croisement de regard, échange sur des situations, présentation de nouveaux dispositifs, etc.). - Identifier un coordinateur pour l'organisation de ces réunions. - Créer un calendrier de réunions pour assurer la participation de tous les partenaires.
	Echéances de réalisation
	2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Direction de l'Enfance.	Amélioration des relations entre l'école et les parents Renforcement de la cohérence éducative.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Etablissements scolaires de la commune, Education Nationale, Services de la Ville, Tissu associatif.	Organisation effective des réunions. Nombre de participants aux réunions.

Axe 3 : Renforcer l'accessibilité à l'offre existante notamment par la communication auprès du public jeune

Action 15 : Conforter l'accueil de loisirs Ado et les séjours pour les 12-17 ans

Diagnostic initial	Public cible
Une offre d'accueil existante pour les jeunes sur la commune mais se révélant insuffisante et inadaptée aux jeunes de plus de 14 ans.	Les jeunes de la commune.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Conforter l'offre d'accueil existante et la développer vers tous les jeunes de la commune notamment vers les plus de 14 ans.	<ul style="list-style-type: none"> - Des séjours organisés par la collectivité à destination des 12 à 17 ans à poursuivre. - Un accueil de loisirs Noé accueillant des jeunes jusqu'à 14 ans à développer. - Porter la réflexion sur une offre d'accueil de loisirs pour les jeunes entrant au collège.
	Echéances de réalisation
	2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Service Jeunesse de la commune.	Une offre qui corresponde aux besoins et aux envies des jeunes.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Partenaires institutionnels, Etablissements scolaires.	Nombre de jeunes accueillis.

Action 16 : Conforter les actions portées par le service jeunesse et sport auprès des jeunes et renforcer leur visibilité

Diagnostic initial	Public cible
Le besoin de développer le vivre-ensemble et de mobiliser les jeunes autour d'actions collectives. Le constat de préjugés existants autour du Centre municipal la Colline (CMC), et donc le besoin de renforcer son attractivité auprès des jeunes.	Les jeunes de la commune.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Renforcer l'attrait des jeunes pour les offres et les animations déployées à l'échelle de la commune. Développer des actions de sensibilisation sur différents sujets. Renforcer l'implication des jeunes au sein de la vie de la commune.	<ul style="list-style-type: none"> - Conforter l'action Clean Ta Colline organisée par le service jeunesse et sport et porter une réflexion sur le nom de l'action pour éviter sa connotation. - Développer des actions de sensibilisation destinées aux jeunes sur l'environnement, le développement durable, la cause animale, la citoyenneté. - Encourager le bénévolat des jeunes au sein des associations sportives de la ville. - S'appuyer sur les acteurs associatifs et les établissements scolaires pour communiquer auprès des jeunes.
	Echéances de réalisation
	2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Service Jeunesse et CMC.	Une meilleure implication des jeunes dans la vie locale et sur des sujets de citoyenneté.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Associations de la ville, Etablissements scolaires (notamment pour la communication).	Participation des jeunes aux actions déployées Mise en œuvre des projets dans le temps.

Action 17 : Développer des actions de prévention et de médiation auprès des jeunes

Diagnostic initial	Public cible
Un besoin de renforcer les actions de prévention auprès des jeunes. Un constat du renforcement de la précarité étudiante depuis la crise sanitaire liée au Covid-19.	Les jeunes de la commune.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Faire de la prévention autour des jeunes sur leurs problématiques qui touchent leur quotidien Agrandir l'offre existante et la développer sur toute la ville.	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des actions de prévention santé : sur la santé mentale, les conduites à risques et les conduites addictives en lien avec les professionnels de santé. - Développer des actions de prévention routière et organiser des rencontres entre les jeunes et la police : travailler en lien avec la police municipale pour organiser ces actions au sein des établissements scolaires de la commune. - Faire de la médiation par les pairs en milieu scolaire pour éviter les conflits pouvant exister entre les jeunes : identifier des médiateurs au sein des établissements scolaires et les former. - Organiser des actions de prévention et de sensibilisation contre la prostitution des mineurs : actions de communication, conférences, débats.
	Echéances de réalisation
	2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Service jeunesse de la commune, CMC.	Renforcer les actions municipales destinées au public jeune. Mises en place des projets dans la durée. Meilleure connaissance de l'existant.

Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Partenaires institutionnels, Associations intervenant auprès des jeunes.	Nombre de jeunes participant aux différentes actions et projets. Des jeunes participants venant de différents quartiers.

Action 18 : Créer des outils de suivi partagés entre les acteurs intervenants auprès des jeunes

Diagnostic initial	Public cible
<p>Une offre existante sur la commune avec de nombreux partenaires présents : services de la commune, partenaires institutionnels, structures et dispositifs d'information et d'orientation, associations sportives et culturelles, etc.</p> <p>Un besoin de renforcer la communication sur cette offre auprès des jeunes</p> <p>Un besoin de renforcer les liens entre les acteurs : partage d'information, d'expériences, d'outils, etc.</p>	<p>Les acteurs intervenants auprès du public jeune</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Développer le travail en partenariat entre acteurs intervenants auprès de la jeunesse.</p> <p>Développer de nouvelles actions pour les jeunes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Recenser les acteurs qui interviennent auprès des jeunes de 12 à 30 ans. - Organiser des rencontres régulières entre les partenaires : Mission Locale, Clés de l'emploi, cités éducatives, Point écoute de Champigny, Club de prévention, bataillon de la prévention, association, associations et établissements scolaires. - Favoriser les temps d'échanges de pratiques entre les professionnels de différents services/structures (croisements de regard, échanges sur des situations, présentation de nouveaux dispositifs, etc.). - Créer un outil de suivi partagé, qui soit un document accessible à tous les partenaires. - Renforcer les actions de prévention par le développement de projets communs, notamment en lien avec le non-recours aux droits.

	<ul style="list-style-type: none"> - Porter une réflexion sur la mise en place d'un Plan régional d'insertion des jeunes (PRIJ) à l'échelle de la commune. - Recruter un référent de parcours et mettre en place un groupe opérationnel.
	Echéances de réalisation
	2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Service Jeunesse de la ville.	Meilleure connaissance de l'offre pour les jeunes de la commune. Interconnaissance des acteurs.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Service Enfance-Jeunesse, Partenaires identifiés, Services de l'Etat, Région, Jeunes.	Organisation de rencontres régulières. Création de l'outil de suivi partagé.

Action 19 : Créer une antenne jeunesse en dehors du quartier Bois l'Abbé

Diagnostic initial	Public cible
<p>Une offre existante sur la commune avec de nombreux partenaires présents : services de la commune, partenaires institutionnels, structures et dispositifs d'information et d'orientation, associations sportives et culturelles, etc.</p> <p>Un besoin de renforcer la communication sur cette offre auprès des jeunes.</p> <p>Une volonté de développer des activités hors les murs, notamment vers les quartiers de la ville les plus éloignés de l'offre existante.</p>	<p>Les jeunes de la commune.</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Renforcer la présence du service Jeunesse sur toute la commune.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier un lieu pour ouvrir une antenne du service Jeunesse en dehors du quartier Bois l'Abbé. - Porter une réflexion sur les modalités de fonctionnement de cette antenne : horaires, permanences, accueil des jeunes, animations, etc.
	Echéances de réalisation
	<p>2023-2027</p>
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p>Service Jeunesse de la commune.</p>	<p>Renforcer la présence du service Jeunesse dans toute la commune.</p> <p>Créer des actions et projets au plus proche des jeunes.</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>Services techniques, CMC.</p>	<p>Création de l'antenne.</p> <p>Accueil de jeunes au sein de cette antenne.</p>

Axe 4 : Développer la participation des parents aux projets et événements organisés

Action 20 : Conforter le rôle du Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)

Diagnostic initial	Public cible
La présence de nombreuses familles monoparentales sur le territoire. De nombreux parents travaillant sur des horaires décalés dont tard le soir. Une gestion du foyer parfois compliqué avec les plus petits gérés par les plus grands.	Les parents.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Rompres l'isolement des familles. Favoriser la rencontre et les échanges entre parents, entre enfants, entre adultes et enfants. Travailler le lien parents-enfants. Préparer l'autonomisation, l'individualisation, la socialisation des enfants.	<ul style="list-style-type: none"> - Conforter le rôle du LAEP auprès des familles. - Favoriser les rencontres et les échanges entre parents. - Favoriser la fréquentation des pères.
	Echéances de réalisation
	2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Direction de la Petite Enfance.	Améliorer les relations entre l'école et les parents. Une meilleure implication des parents dans les évènements.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Professionnels de la Petite-Enfance, Partenaires institutionnels, Parents.	Taux de fréquentation du LAEP.

Action 21 : Faire évoluer les actions parentalités existantes et en développer de nouvelles

Diagnostic initial	Public cible
<p>Un manque d'implication des parents et notamment des pères dans le champ de la parentalité.</p> <p>Des relations parfois compliquées entre les professionnels et les parents.</p> <p>Des freins existants à la participation des familles aux actions (facture numérique, difficultés linguistiques, difficultés administratives, etc.).</p>	<p>Les parents.</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Epauler les parents dans leurs compétences.</p> <p>Consolider l'accès à la culture.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etendre le Contrat d'accompagnement à la scolarité (CLAS) sur toutes les écoles de la ville et notamment pour les enfants entrant au collège. - Faire participer davantage les parents (participation au RDV parentalité). - Faire évoluer les « Conférences débat » en « Rendez-vous parentalité ». - Mettre en place de nouvelles actions parentalité : <ol style="list-style-type: none"> 1- « Décris-moi un parent » (à destination des enfants) ; 2- « C'est quoi être parent ? » (à destination des parents) ; 3- « Papa on fait quoi ? » (à destination des pères). - Les sorties famille, les repas partagés, les ateliers théâtre, les ateliers audiovisuel, l'action « Culture & Vous ». - Mettre en place la nouvelle action dédiée aux 0-3 ans : « Les p'tits explorateurs ». - Distribuer un livret « Parentalité et numérique ».

	Echéances de réalisation
	2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Directions Petite Enfance et Enfance de la commune, CMC.	Echanges entre parents, présence des pères de famille et consolidation des pédagogies parentales. Renforcement des liens sociaux et intrafamiliaux. Epanouissement des individus par le loisir.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Etablissements scolaires, Acteurs associatifs.	Fréquentation des actions (parents, papas). Nombre de familles accompagnées. Renfort de la relation régulière parents / professionnels – parents / enfants. Nombre de propositions en soirée.

Action 22 : Organiser des évènements conviviaux au sein des écoles

Diagnostic initial	Public cible
<p>Un manque d'implication des parents et notamment des pères dans le champ de la parentalité.</p> <p>Des relations parfois compliquées entre les professionnels et les parents.</p> <p>Des freins existants à la participation des familles aux actions (facture numérique, difficultés linguistiques, difficultés administratives, etc.).</p>	<p>Les parents.</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Favoriser l'implication des parents dans la vie locale et notamment dans la vie scolaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réunir les services, les enseignants et les parents afin de favoriser l'interconnaissance de chaque acteur et développer des liens. - Organiser des évènements une à deux fois par an au sein de chaque école, à destination des familles. - Impliquer les parents dans l'organisation de ces évènements notamment pour soulager les services municipaux. - Impliquer les acteurs associatifs pendant ces évènements. - Organiser des évènements sur différents thèmes : sport, culturel, citoyenneté. - Prévoir des temps d'animation différents pendant ces évènements : ateliers parents/enfants, cafés débats, jeux en extérieurs, etc. - Prévoir une communication ciblée pour les familles, en lien avec les établissements scolaires (diffusion de l'information par le biais des enfants).

	Echéances de réalisation
	2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Direction Enfance de la commune, CMC.	Améliorer les relations entre l'école et les parents. Une meilleure implication des parents dans les évènements.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Etablissements scolaires, Acteurs associatifs.	Nombre de manifestations organisées.

Axe 5 : Créer une dynamique locale notamment en renforçant les échanges entre habitants et associations et en accompagnant la création d'associations / animation de la vie sociale

Action 23 : Accompagner les associations (fédérer, professionnaliser, co-construire...) et encourager le bénévolat

Diagnostic initial	Public cible
<p>Un manque de ressources pour les associations (bénévoles, local).</p> <p>Un besoin de développer les liens entre les associations et les habitants.</p> <p>Un enjeu sur l'accompagnement des acteurs pour renforcer le tissu associatif sur la commune et pérenniser l'animation des associations.</p>	<p>Les associations, les habitants et notamment les jeunes.</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Identifier les besoins des associations.</p> <p>Encourager le bénévolat notamment chez les jeunes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Diffuser un questionnaire auprès des associations pour connaître leurs besoins et envies. - Orienter les associations en fonction de leurs problématiques. - Mettre à disposition des salles en soirée et le week-end aux associations. - Communiquer sur le bénévolat (ex : réaliser des portraits de bénévoles dans le magazine municipal, réaliser une exposition photo sur des bénévoles, organiser une fête des bénévoles). - Faire de l'affichage dans les lieux fréquentés par les jeunes et utiliser des outils de communication adaptés. - Aller vers les jeunes directement sur leurs lieux de vie.
	Echéances de réalisation
	2023-2027

Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Chargée de mission – vie associative.	Créer du dynamisme dans le tissu associatif local. Faire connaître l'offre associative existante et la possibilité de créer des associations. Une plus forte mobilisation des citoyens dans la vie locale.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Services de la ville, Associations.	Satisfaction des associations. Nombre d'adhésion.

Action 24 : Développer les chantiers intergénérationnels

Diagnostic initial	Public cible
Un besoin de développer les liens entre les associations et les habitants. Une volonté de développement d'actions. Intergénérationnelles.	Les associations, les habitants.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Continuer l'organisation de chantiers intergénérationnels Ouvrir les chantiers à un public plus large notamment par la mobilisation des acteurs locaux	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les besoins et le public concerné par le projet. - Rencontrer les partenaires et créer un réseau de coordination autour du projet. - Présenter l'action aux acteurs locaux et aux jeunes, qui pourront devenir des « ambassadeurs » du projet, notamment auprès des familles pour favoriser la participation de tous.
	Echéances de réalisation
	2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Les Compagnons Bâisseurs en lien avec les services de la ville / CMC / CCAS / Service jeunesse et sport	Favoriser le lien social entre toutes les générations.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Services de la Ville, Associations dont les Compagnons Bâisseurs, Education Nationale.	Réalisation des chantiers. Nombre de participants.

Action 25 : Développer et encourager les actions hors les murs et l'aller-vers

Diagnostic initial	Public cible
Un manque de liens entre les habitants et entre les quartiers.	Tous les habitants de la commune.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Favoriser l'implication des habitants dans la vie sociale locale et le bien vivre ensemble. Renforcer les liens sociaux et intrafamiliaux. Promouvoir la vie associative locale et les artistes locaux. Créer des lieux de participation, d'animation, de rencontres dans tous les quartiers.	<ul style="list-style-type: none"> - Continuer l'organisation de la Fête des 1000 couleurs au Bois l'Abbé (village associatif, scène artistique, vide-greniers, pôle animations, etc.). - Réfléchir à l'organisation de balades urbaines dans la commune. - Développer le projet « Chennevières bouge l'été ». - Poursuivre le projet des lieux remarquables : établissement d'une cartographie représentant les lieux à voir de la commune. - Développer l'aller-vers (présence de stands dans des lieux de vie, faire du porte à porte, actions dans tous les quartiers). - Mettre en place des instances d'habitants visant à organiser différentes actions.
	Echéances de réalisation
	2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CMC en lien avec les services de la ville.	Améliorer la cohésion sociale entre tous les habitants.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Les associations et acteurs locaux, Les habitants.	Nombre de participants aux événements. Implication des habitants et des acteurs locaux.

Action 26 : Organiser une journée d'accueil des nouveaux arrivants

Diagnostic initial	Public cible
Un manque de visibilité des projets et actions portées par les services de la ville et par le centre social.	Les nouveaux habitants de la commune.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Améliorer les liens entre les services de la commune et les habitants. Favoriser la connaissance et l'information sur les services et les projets communaux.	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir la liste des nouveaux arrivants sur la commune chaque année. - Organiser une journée d'accueil au sein de la mairie (réunion d'accueil + verre de l'amitié). - Communiquer auprès des nouveaux arrivants via un courrier et via le site Internet (et les réseaux sociaux). - Inviter les principaux services et acteurs de la commune à venir se présenter lors de la présentation. - Organiser une visite de la commune (notamment les lieux principaux). - Distribuer une carte de la commune et un lot à chaque nouvel arrivant.
	Echéances de réalisation
	2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Service communication, Elus.	Une meilleure implication des habitants dans la vie locale. Une meilleure connaissance des services par les habitants.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Acteurs associatifs.	Nombre de participants à la journée des habitants et aux visites.

Axe 6 : Améliorer le recours aux droits

Action 27 : Lutter contre le non-recours aux droits : renforcer la diffusion de l'information et la communication et se doter d'outils

Diagnostic initial	Public cible
Une problématique relevée pour l'accès aux droits et à l'information sur les aides existantes.	Tous les habitants de la commune.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Identifier les axes prioritaires dans la lutte contre le non-recours aux droits.</p> <p>En fonction des axes prioritaires choisis, imaginer des actions adaptées à mettre en place.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les publics cibles et les problématiques des différents publics (par exemple : bénéficiaires du RSA, étudiants, auto-entrepreneurs, aidants, locataires d'un logement social, gens du voyage). - Identifier les types de non-recours (total ou partiel). - Identifier les situations pouvant favoriser le non-recours (illettrisme, illettrisme, nouveaux arrivants, changement de situation, jeunes, jeunes seniors, seniors, personnes rencontrant des difficultés de mobilité, etc.). - Diffuser une enquête aux habitants pour recueillir les besoins en termes d'information et d'orientation. - Développer des outils de communication adaptée à chaque public : campagne d'information numérique, affichages, etc. - Construire une « grille de lecture » de l'action de la Ville pour lutter contre le non-recours dans tous les services.
	Echéances de réalisation
	2023-2027

Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Service communication, le CMC et le CCAS.	Simplifier le recours aux droits.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Tous les services de la Ville en contact avec le public, partenaires de l'action sociale (CAF, CPAM, etc.), Le Conseil départemental, L'Etat via la préfecture, Les habitants.	Nombre de personnes accueillies. Nombre de personnes aidées et accompagnées.

Action 28 : Favoriser l'accès au numérique

Diagnostic initial	Public cible
La crise liée au Covid-19 a mis en lumière la fracture numérique non pas que chez les seniors, mais aussi sur tous les membres de la famille et sur les personnes demandeurs d'emploi pour leur réinsertion professionnelle.	Les familles, les primo-arrivants sur la commune, les personnes en réinsertion professionnelle.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Poursuivre l'accompagnement individuel. Développer des ateliers collectifs pour favoriser l'échange. Proposer un accompagnement adapté à tous les publics.	<p>A poursuivre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les rendez-vous individuels : - Accompagnement social et budgétaire - Aide administrative - Ateliers vie quotidienne - Permanences associatives - Les ateliers sociolinguistiques (ASL) - Le point d'accès numérique CAF <p>A mettre en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place les ateliers d'accompagnement vers l'insertion professionnelle - Point d'accès « Cité des métiers » - Organiser des ateliers numériques - Organiser une bourse aux ordinateurs - Travailler sur la médiation numérique et digitale
	Echéances de réalisation
	2023-2027

Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CMC et CCAS.	Meilleure gestion économique et familiale des foyers. Facilitation des démarches administratives. Meilleure intégration des primo-arrivants et des publics fragiles. Autonomisation et facilitation des démarches administratives des publics.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Tous les services de la Ville en contact avec le public, Les partenaires de l'action sociale (CAF, CPAM, etc.), Les acteurs locaux, Les écoles, Les habitants.	Nombre de personnes accueillies. Nombre de personnes aidées et accompagnées.

Action 29 : Favoriser le processus de relogement

Diagnostic initial	Public cible
Une tension dans le parc de logements sociaux sur la commune ne permettant pas de répondre à toutes les demandes. De nombreux bénéficiaires de logement social ayant un habitat qui ne correspond pas à leur besoin (trop grand ou trop petit).	Les habitants de la commune bénéficiaires d'un logement social ne correspondant pas (ou plus) à leurs besoins.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Favoriser l'accessibilité au logement pour tous les publics. Travailler en partenariat avec les locataires et les bailleurs sociaux.	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les besoins des locataires. - Identifier les logements disponibles. - Mettre en réseau les besoins et les offres disponibles. - Communiquer autour du processus pour favoriser l'accès à tous à cette démarche.
	Echéances de réalisation
	2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Service logement du CMC.	Des personnes habitant dans un logement adapté.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Bailleurs sociaux.	Nombre de personnes relogées.

Action 30 : Développer l'aide à la recherche d'emploi

Diagnostic initial	Public cible
Parmi les demandeurs d'emploi, il existe une surreprésentation des ouvriers et des personnes possédant un faible niveau de diplôme. Enfin, le nombre de demandeurs d'emploi seniors croît parallèlement avec l'augmentation de l'âge de la population.	Les demandeurs d'emploi.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Favoriser le retour à l'emploi des personnes au chômage en développant un accompagnement adapté et de proximité.	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les besoins des publics demandeurs d'emploi. - Favoriser la connaissance des actions, aides et démarches d'aides à l'emploi. - Développer une offre de proximité en lien avec les partenaires et acteurs locaux. - Mettre en place des actions communes entre les acteurs sur des problématiques identifiées.
	Echéances de réalisation
	2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Service emploi du CMC.	Un nombre de demandeurs d'emplois en baisse sur la commune. Une meilleure connaissance des dispositifs par les personnes en réinsertion professionnelle.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Partenaires institutionnels (Pôle Emploi, Mission Locale, etc.), Acteurs locaux.	Nombre de personnes accompagnées. Taux de chômage sur la commune.

Action 31 : Développer des actions pour lutter contre l'isolement des femmes

Diagnostic initial	Public cible
Un constat de nombreuses femmes qui ont peu de liens sociaux. Un besoin de renforcer la sensibilisation et l'information sur les droits des femmes.	Les habitantes de la commune.
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
Favoriser les liens entre les femmes et rompre l'isolement. Informé sur les droits des femmes. Sensibiliser sur les inégalités hommes/femmes. Lutter contre les violences conjugales.	<ul style="list-style-type: none"> - Continuer l'organisation de la Journée des Droits des Femmes. - Continuer et développer l'organisation des ateliers Femmes d'abord.
	Echéances de réalisation
	2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
CMC : Référente famille, Animatrice socio-culturelle.	Favoriser la cohésion sociale entre les femmes et réduire le sentiment d'isolement.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Services de la ville, Acteurs associatifs (Association Chaleur et Partage), Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF).	Nombre de participantes aux ateliers. Implication des partenaires et des habitants pour la Journée internationale des Droits des Femmes.

Fiches complémentaires

Action 32 : Diagnostic partagé de territoire

Diagnostic initial	Public cible
/	/
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<p>Connaitre le paysage de Chennevières concernant les 6 thématiques exposées dans cette convention territoriale globale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Petite enfance ; • Enfance ; • Jeunesse ; • Parentalité ; • Animation de la vie sociale ; • Accès au droit. 	<p>Consultation et compilation des diagnostics existants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse des besoins sociaux du CCAS - 2021 - Projet social - 2022 - PEDT – 2022 - CTRAD Chennevières <p>Et autres documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le logement social à Chennevières - La météo de l'emploi du Pôle Emploi - L'offre jeunesse à Chennevières
	Echéances de réalisation
	2023
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Centre municipal la Colline (CMC) ;	Obtenir un diagnostic de territoire partagé.
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
EPT – Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA), CAF du Val-de-Marne, CCAS.	Qualité du diagnostic.

Action 33 : Création du poste de Chargé.e de coopération CTG

Diagnostic initial	Public cible
Nécessité de coordonner la CTG à l'échelle de la commune, tout en offrant un interlocuteur unique pour la CAF.	/
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> • Conduite des diagnostics territoriaux ou thématiques • Assistance et conseil auprès des élus et des comités de pilotage • Accompagnement de la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrit dans la CTG • Développement et animation de la contractualisation, des partenariats et des réseaux Professionnels • Organisation et animation de la relation avec la population • Contribution à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre • Transmission d'un bilan annuel de son activité à la Caf au plus tard le 31 janvier n + 1 	Recrutement d'un.e nouvel.le agent sur 1 ETP dédié, auquel des missions de coordination des associations locales et recherche de subventions seraient adossées.
	Echéances de réalisation
	2023-2027
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
Directrice générale des services	Portage de la CTG à l'échelle de la commune sur la période de la contractualisation. Organisation de comités de pilotage. Réalisation des objectifs opérationnels. Réalisation des bilans annuels. Être l'interlocuteur unique pour la CAF.

Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Services de la ville, Acteurs associatifs, Acteurs institutionnels.	Coordination et respect des engagements de la CTG durant les 5 prochaines années.

ANNEXE 4 : Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la caf et de la commune.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera copiloté par la caf et la commune.

La démarche d'évaluation a pour vocation de mettre en lumière la plus-value de la convention territoriale globale (CTG), outil des politiques sociales familiales. Elle vise à mesurer les impacts de la CTG sur les pratiques des acteurs, en repérant les changements occasionnés avec l'intervention publique sur le territoire. L'évaluation a la finalité d'aider à la décision, d'encourager la convergence des points de vue par une mobilisation des acteurs et d'utiliser au mieux les ressources engagées.

Evaluer c'est se poser la question suivante : dans quelle mesure la CTG permet-elle d'interroger les dispositifs segmentés et de faire émerger de nouvelles réponses ?

Méthodologie proposée

- Mise en place d'une instance d'évaluation (caf /commune)
- Elaboration des outils d'évaluation (indicateurs, critères)
- Mise en œuvre et suivi des résultats

En fin de convention une analyse accompagnée de conclusions et de préconisations seront réalisées quant à la plus-value de la CTG avec restitution des résultats.

ANNEXE 6 : Coordonnateur de la convention territoriale globale

Préambule :

Le coordonnateur devra être capable d'utiliser un ensemble de technique et de savoir-faire qui permettront l'élaboration du diagnostic, la mise en œuvre, la coordination et l'évaluation de la CTG.

Domaines d'activités :

- Expertise sur le champ de l'action sociale (enfance, loisirs, logement/habitat, vie locale...).
- Développement d'une dynamique partenariale.
- Elaboration et mise en place de dispositifs spécifiques.
- Mise en place et suivi d'une coordination transversale en interne et en externe.

Principales missions du coordonnateur	Technicité
Promeut et participe à la définition d'objectifs et à la stratégie de la mise en place d'une politique globale d'action sociale.	<ul style="list-style-type: none"> - Etre en capacité de rédiger des supports, projets, évaluations, ... - Analyser l'existant, recenser les besoins et conduire des enquêtes, en liaison avec un bureau d'étude ou le service communal concerné. - Savoir gérer et coordonner une équipe de travail. - Savoir relayer l'information entre les différents partenaires.
Met en œuvre, avec le concours de l'ensemble des signataires ou partenaires, les orientations ou actions de la CTG.	<ul style="list-style-type: none"> - Savoir définir un plan d'action et un schéma de développement. - Favoriser la création de réseaux d'informations et le regroupement des partenaires. - Savoir mobiliser et maintenir la motivation des équipes et savoir donner un feed-back positif ou négatif. - Elaborer, en liaison avec le responsable adjoint d'antenne/Caf, les supports de communication, les réunions de suivi, d'évaluation et de bilan.
Participe à la gestion des actions mises en place dans le cadre de la CTG, assure leur évaluation et diffuse les bilans aux partenaires.	<ul style="list-style-type: none"> - Animer et coordonner les équipes de travail. - Analyser le rapport d'activité des différents signataires et participer aux suivis de projet (comité technique et comité de pilotage). - Connaître les éléments de l'analyse financière et comptable. - Connaître les méthodes d'évaluation quantitative et qualitative.